

Perception et transformation des friches industrielles dans les vallées alpines : réflexion autour du projet trAILs

Claire Baradez

▶ **To cite this version:**

Claire Baradez. Perception et transformation des friches industrielles dans les vallées alpines : réflexion autour du projet trAILs. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02330822

HAL Id: dumas-02330822

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02330822

Submitted on 24 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AGROCAMPUS OUEST

☑ **CFR Angers**

☐ **CFR Rennes**

Année universitaire : 2018-2019 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : Projet de Paysage : Site et Territoire (PPST)	**Mémoire de fin d'études** ☑ d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage ☐ de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage ☐ d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Perception et transformation des friches industrielles dans les vallées alpines

Réflexion autour du projet trAILs

Par : Claire BARADEZ



Friche industrielle de L'Argentière-la-Bessée, Source: T.Kleitz, 2018

Soutenu à Angers le *12/09/19*

Devant le jury composé de :

Président : Mme Chloé JARENO

Maître de stage : Mr Thomas KLEITZ

Enseignant référent : Mr Vincent BOUVIER

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»
disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr

‘It is not as simple as being just the economist or the artist, the engineer or the poet.
We [Landscape Architects] have to be both and more.

« Ça n’est pas aussi simple qu’être juste l’économiste ou l’artiste, l’ingénieur ou le poète.
Nous [Paysagistes-Concepteurs] devons être tous à la fois et même plus. »

James Corner

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

☑ Non ☐ Oui si oui : ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible [1].

Date et signature du **maître de stage** [2] : le 28/08/2019.
(ou de l'étudiant-entrepreneur)

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur[3] **Nom Prénom *BARADEZ Claire***
autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

☑ Oui ☐ Non

Si oui, il autorise

☑ la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

☑ a diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☑ la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche
e conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

☑ a (Facultatif) cer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-
du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'**auteur** : le 28/08/19

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

☐ Oui ☐ Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.
Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☐ la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'**enseignant** :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.
(2) Signature et cachet de l'organisme
(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études
(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé.

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier l'équipe du CAUE84 pour leur accueil chaleureux ; notamment Mr Thomas Kleitz pour sa présence, sa bienveillance et ses conseils qui ont su me guider dans la rédaction de ce mémoire.

Ces remerciements vont aussi à Mr Bouvier pour son soutien, son accompagnement et son intérêt quant à mon sujet d'étude.

Enfin, je remercie également mes parents qui m'ont soutenue tout au long de mes études et de mes nombreux stages. Leur sagesse m'a énormément apporté tant professionnellement que personnellement.

Avant-propos

Mon stage de fin d'étude s'est déroulé au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Vaucluse.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont des associations départementales, instituées par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Leur conseil d'administration est composé d'élus, de représentants des professions et des administrations de l'Etat. Une part de leurs ressources provient d'une taxe départementale et le reste de l'adhésion des communes membres de l'association.

Les CAUEs, sont investis de missions de conseil et d'actions de sensibilisation dans les domaines du cadre de vie (architecture, urbanisme, environnement) auprès du public et des collectivités locales. Les principales actions des CAUEs auprès des EPCIs sont l'assistance à la programmation de projets de requalification urbaine (espaces publics, tissu bâti, friches, etc) et de bâtiments publics, l'assistance à la mise en œuvre de stratégie de gestion d'espaces naturels et patrimoniaux ainsi que la sensibilisation et la médiation auprès des collectivités sur ces sujets.

Situé à Avignon, le CAUE84 est créé en 1979. Il s'est adapté aux spécificités de son territoire essentiellement rural. Il a donc pris parti de miser sur une offre conséquente de permanences organisées en mairie par les architectes conseillers au profit des particuliers, et de conseils auprès des collectivités.

Mon travail durant ces 6 mois de stage fut essentiellement d'assister Mr Thomas Kleitz, paysagiste, en charge de l'animation d'un projet européen sur la transformation des friches industrielles dans les vallées Alpines. Le CAUE84 est le partenaire français du projet.

En parallèle de cette mission qui constitua l'essentiel de mon travail lors de ce stage, j'ai également ponctuellement aidé à la rédaction du dossier OGS (Opération Grand Site) de Fontaine de Vaucluse ainsi qu'au montage et à l'illustration du dossier ENS (Espaces Naturels Sensibles) de Courthézon.

Table des matières

Introduction 1

I. Le projet trAILs : une réflexion paysagère sur les friches industrielles à l'échelle de l'arc alpin européen 3

1. Un programme transnational, comparatif et prospectif 3

a. Contexte, Intérêt et objectifs du projet trAILs 3
b. Les différentes phases d'étude et leur répartition entre partenaires 5

2. Présentation de la région et du site pilote français 7

a. Le site pilote français : illustration d'une friche friche industrielle de centre-bourg dans une vallée alpine 7
b. La région pilote française de la vallée de la Haute Durance : de l'industrie lourde au tourisme 8

II. Des situations paysagères et environnementales difficiles à appréhender 12

1. Une demande institutionnelle bien présente 12

a. Un accueil positif du projet trAILs par l'Europe 12
b. Une demande d'étude et de prospection en France 13
c. Un phénomène pourtant peu connu 14
d. Des connaissances partielles et des approches variables selon les partenaires 16

2. Des espaces délaissés assez dépréciés 17

a. Contexte historique et approches paysagères différenciées : atelier étudiant 18
b. Un fort attachement culturel au passé mais un certain désintérêt quant aux friches « vestiges » de cette histoire 20

3. Une vision positive des spécialistes de l'aménagement sur ce foncier disponible 22

a. Des potentialités multiples 22
b. Des essais urbains convaincants 23

III. Partager les perceptions pour activer les transformations 24

1. Les effets des reconversions exemplaires en milieu urbain 24

a. Des projets libres, riches et variés 24
b. Des lieux d'Histoire réinterprétés pour de nouveaux usages 26

2. La reconversion en milieu rural : Le cadre particulier des vallées alpines 27

a. Qu'en est-il des projets sur les friches en zones détendues ? 27
b. Les besoins spécifiques en zone de montagne 28
c. Une forte attente paysagère 29

3. La médiation paysagère : un outil opérationnel pour l'émergence de projets durables? 31

a. La pollution et le foncier : les deux principaux angles d'approche actuels pour le démarrage des projets 31
b. Le patrimoine industriel : un élément de projet à valoriser 32
c. Une approche par la concertation multithématique : l'ingénierie de la participation appliquée au paysage 34

Conclusion 36

Bibliographie et Sitographie 37

Annexes 40

Interreg

Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.
Participant à la stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Interreg offre aux parties prenantes un cadre pour développer, expérimenter, mettre en œuvre et coordonner de nouvelles idées.

Alpine Space [Espace Alpin]

Le programme européen Espace Alpin est un programme transnational de coopération territoriale européenne qui vise à soutenir le développement régional durable dans la région alpine. Il existe depuis 2000 et concerne sept pays de l'arc alpin: la France avec quatre régions éligibles (Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur), l'Italie, la Slovénie, la Suisse, le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche.
Le programme 2014-2020 participe à la stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Il offre aux parties prenantes un cadre pour développer, expérimenter, mettre en œuvre et coordonner de nouvelles idées.

En tant que moteur de développement et de changement, le programme vise trois objectifss:
• amorcer et financer des projets concrets permettant la réalisation des objectifs du Programme;
• alimenter les débats sur la politique de cohésion et le futur de l'espace alpin;
• agir comme catalyseur de coopération et de solutions communes au sein du territoire éligible.

Le programme s'articule autour de quatre priorités :

- ✓ Un espace alpin tourné vers l'innovation,
- ✓ Un espace alpin à faible émission de carbone,
- ✓ Un espace alpin viable
- ✓ Une bonne gouvernance pour l'espace alpin.

EUSALP [Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine]

L'EUSALP (acronyme anglais pour « European Union Strategy for the Alpine Region ») est l'une des quatre stratégies macrorégionales de l'Union européenne. Elle vise à accroitre l'impact des politiques publiques et des actions menées à l'échelle transnationale dans trois domaines prioritaires (emploi, accessibilité, environnement). Une macrorégion est une zone géographique composée d'Etats membres et de pays tiers qui souhaitent coopérer pour faire face à des défis communs d'ordre environnementaux, économiques et sociétaux.

Elle couvre 48 régions (dont l'AURA et le PACA pour la France), 70 millions de personnes, et peut s'appuyer sur des organisations de coopération existantes : la Convention alpine et le Programme Espace alpin, ainsi que, pour la France, le Comité de Massif des Alpes, le Comité de Massif jurassien et le Conseil national de la montagne.

Liste des abréviations

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AIL	Alpine Industrial Landscape
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
AURA	Auvergne - Rhône - Alpes
BASIAS	Banque d'Archives des Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Banque d'Archives des SOLs pollués
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CCPE	Communauté de Communes du Pays des Ecrins
EPCI	Etablissements publics de Coopération Intercommunale
EPF	Établissement Public Foncier
EUSALP	European Strategy for the Alpine Region [Stratégie macrorégionale alpine]
LIFTI	Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes
MTES	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PNR	Parc naturel régional
PN	Parc National
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SRADDET	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
TUM	Technische Universität München [Université Technique de Munich]
TrAILs	Alpine Industrial Landscapes' transformation
WP	Work package

Liste des annexes

Annexe I	Principaux acteurs et partenaires institutionnels impliqués dans la gestion des friches industrielles de la region pilote, 1p, Source: CAUE84, 2018, INEDIT
Annexe II	Contexte communal du site pilote français, 1p, Source: CAUE84, 2019, INEDIT
Annexe III	Limites administratives de la région pilote française, 1p, Source: CAUE84, 2019, INEDIT
Annexe IV	Le système administratif français, une pluralité d'acteurs intervenant sur la problématique des friches, Source: CAUE84, 2019, INEDIT
Annexe V	Projet des étudiants paysagistes en Master 2 à la TUM, 17p, Source: TUM, 2019, INEDIT
Annexe VI	Enquête diffusée auprès des EPCI du massif alpin français, Source: CAUE84, 2019, INEDIT

Liste des figures

Fig.1 Délimitation de l'arc alpin européen – p3
Source: TUM – Kick off meeting – Munich – mai 2018
Fig.2 Résumé des six modules de travail du projet trAILs – p5
Source: TUM – Kick off meeting – Munich – mai 2018
Fig.3 Localisation des quatre sites pilotes du projet trAILs – p6
Source: TUM – Kick off meeting – Munich – mai 2018
Fig.4 Localisation du site pilote français – p7
Source: CAUE 84- septembre 2018
Fig.5 Localisation de la région pilote dans les Alpes françaises – p9
Source: CAUE84, 2018
Fig.6 Coupe de la vallée de la Haute-Durance
Source : TUM, 2019 - INEDIT
Fig.7 Une conduite forcée en construction à l'Argentière – p10
Source: © Communes
Fig.8 Anciens ateliers du site pilote français du projet TrAILs, l'Argentière la Bessée – p19
Source: Claire Baradez - mai 2019
Fig.9 Un site déconnecté de sa rivière, l'Argentière la Bessée – p20
Source: Claire Baradez - mai 2019
Fig.10 Magasin des Horizons (Grenoble) – p24
Source: grenoble-tourisme.com
Fig.11 Euratechnologie, incubateurs de jeunes entreprises - p25
Source: Max lerouge - 2017
Fig.12 La région pilote, une zone de montagne faiblement peuplée – p27
Source: CAUE84 – juin 2018
Fig.13 Perspective sur le site pilote français du projet TrAILs, l'Argentière la Bessée – p30
Source: Claire Baradez - mai 2019

Liste des tableaux

Tab.1 Exemples de réhabilitations culturelles de friches à succès – p24
Source: Claire Baradez - mai 2019

Introduction

Les friches industrielles appartiennent à ces espaces délaissés par l'Homme (Fontaine, 2016). Elles marquent le paysage qui se définit comme étant « *une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (Convention Européenne du Paysage, 2000).
Le terme « friche », d'origine néerlandaise ("versch"), fait référence à ce qui est détruit : un « *terrain abandonné, recouvert par les la végétation au fil du temps* » (Grotowska, 2007). Cette appellation parle d'activités qui n'ont plus court, d'un état du site « inférieur » à celui qu'il a eu, d'une absence de valeur et d'usage.

Dans les Alpes, ce patrimoine foncier urbanisé délaissé, héritage des grands développements de l'industrie lourde de la première moitié du XXème siècle, est généralement situé le long des rivières et infrastructures de transport qui drainent les vallées. C'est un élément assez central et récurrent dans ces paysages. Cette présence est souvent assez prégnante dans les petites et moyennes villes de montagne qui se sont développées autours de ces activités.
Souvent perçus comme des points noirs paysagers, ces espaces déjà aménagés, certes abandonnés, pourraient pourtant apparaitre comme un potentiel de reconversion pour des projets de développement et de requalification urbaine, paysagère ou environnementale.
La récurrence de ces friches industrielles dans les paysages alpins indique un manque d'outils et de moyens mis à disposition des collectivités locales pour résoudre ces problèmes et exploiter ce potentiel.

Le projet trAILs
Face à ce constat et fort de son expérience autour de cette thématique, le Département « Industrial Landscapes » de l'université Technique de Munich a proposé une étude : le projet trAILs (Alpine Industrial Landscape transformation) dans le cadre d'un AMI du programme Interreg – Alpine Space.

Ce projet répond au 3ème objectif du programme Alpine Space (« un espace alpin viable ») et s'inscrit dans le volet environnemental du plan d'actions de l'EUSALP. Il se propose de faire l'**étude comparée à l'échelle européenne de cette problématique et de soumettre des solutions de transition écologique, économique et sociale pour ces « AILs ». Le travail conjoint proposé regroupe dix partenaires européens répartis dans 5 pays.**

L'étude trAILs, détaillée plus précisément par la suite, se développe sur la base d'une série d'approches expérimentales sur quatre sites pilotes de friches, répartis dans quatre pays participant au projet : la France, l'Italie, l'Autriche et la Slovénie. Les expérimentations éprouvées sur ces sites, en lien étroit avec les acteurs locaux, serviront à élaborer une méthodologie de projet pour la requalification des friches industrielles alpines.

Le projet trAILs se déroule entre mai 2018 et décembre 2020. Mon travail de 6 mois au sein du CAUE84, partenaire du projet trAILs, s'est fait à mi-parcours de cette étude. J'ai participé :

- **A la phase d'analyse du site pilote français et des politiques liées aux friches en France**
- **A la préparation de l'enquête pour le recensement et la perception des friches dans la partie française.**

J'ai choisi d'élaborer mon mémoire sur les méthodes d'analyse des sites de friches et plus particulièrement sur leur perception. J'ai basé ma réflexion sur des visites de sites, une analyse bibliographique personnelle des rencontres avec les partenaires européens du projet trAIL et les prémices d' enquête effectués sur un échantillon d'habitants aux alentours des sites à l'étude.

L'intérêt de la thématique de réhabilitation des friches industrielles, sujet d'actualité, est qu'elle est à la croisée de la lutte contre l'étalement urbain et de la revitalisation des territoires. Nous partons ici du constat que la présence des friches industrielles dans les vallées alpines pose des problèmes paysagers, environnementaux et socio-économiques d'importance, et que ce phénomène est relativement mal identifié et résolu à l'échelle de l'arc alpin. Question clé du paysage, l'aspect technique de ce sujet a d'ailleurs été largement traité dans de nombreux mémoires dont les références se situent dans la bibliographie attenante (Desrousseaux, Thévenaut, Baudot, Grotowska). Néanmoins, il semble y avoir relativement peu de travaux sur l'aspect sociétal, à savoir le regard porté sur ces lieux à l'échelle du territoire.

La dimension européenne du projet permet de nourrir une vision nouvelle sur le sujet, à savoir les perceptions que nous avons de ces friches. En effet, l'intérêt d'un projet européen réside dans le partage et la prise de recul sur les idées et perceptions des partenaires de pays et cultures différentes. C'est de la confrontation entre ces différentes idées et de la comparaison des savoirs apportés que naissent des solutions innovantes pour la reconversion des friches.
Ainsi, les perceptions des friches en montagne par les différents prismes sociaux, semblent être un élément clé à étudier. Cela permettrait d'une part une meilleure prise de conscience du potentiel de ces friches pour porter leur dépréciation à connaissance et d'autre part, amener à une certaine réactivité de la population autour de cette thématique d'intérêt pour l'avenir de l'urbanisation en zone rurale.

L'étude du trAILs considère que pour dégager des leviers à même d'initier les transformations des friches industrielles en milieu alpin, il semble crucial de se pencher, au-delà des études purement techniques du sujet, sur les aspects sociaux et paysagers pour proposer des solutions durables à leur reconversion.

Nous nous demanderons alors, dans le cas du site pilote français, quelles sont les perceptions des friches dans le paysage par différents publics et en quoi ces perceptions ont un impact sur le devenir du paysage industriel de l'arc alpin français ? Puis, quels sont les leviers pour initier leur transformation ?

Il s'agira, dans un premier temps, après avoir présenté le projet trAILs, d'évaluer la prise en compte des friches industrielles dans les politiques publiques françaises ; et de la comparer avec celles des trois autres partenaires européens qui travaillent eux, sur leurs sites pilotes respectifs.
Dans un second temps, nous nous pencherons plus précisément sur les perceptions de ces friches et de leur devenir dans divers contextes à travers les prismes de la population mais aussi des professionnels de l'aménagement.
Enfin, la troisième partie traitera des transformations de ces friches et de la place de la médiation paysagère dans le changement de perception des friches de l'arc alpin pour une intégration durable des AILs (Alpine Industrial Landscapes) dans le paysage des Alpes françaises.

I. Le projet trAILs : une réflexion paysagère sur les friches industrielles à l'échelle de l'arc alpin européen

1. *Un programme transnational, comparatif et prospectif*

a. Contexte, intérêt et objectifs du projet trAILs

Le Programme Interreg « Espace Alpin (Alpine Space) » 2014–2020 est un programme européen de coopération transnationale créé pour soutenir le développement régional durable de l'arc alpin (cf. Fig.1). Son périmètre couvre six pays : l'Allemagne, l'Autriche, la Slovénie, l'Italie, la France, et la Suisse. Les reliefs de l'Est du Département du Vaucluse font partie de l'espace de la Convention Alpine ciblé par ce programme, d'où l'implication du CAUE84 dans ce dernier.



Fig.1 – Délimitation de l'arc alpin européen
Source: TUM – Kick off meeting – Munich – mai 2018

Le projet intitulé TrAILs (Alpine Industrial Landscape Transformation), a été retenu dans le cadre du quatrième appel à projet de ce programme de coopération Interreg – Alpine Space, initié par la Commission Européenne. Il contribue également à la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (EUSALP) en se proposant de remplir deux de ses objectifs : un cadre environnemental plus inclusif et une valorisation des ressources culturelles.

Cette étude vise à **fournir des outils méthodologiques pour faciliter la transformation durable des friches industrielles dans les vallées alpines. Ses objectifs sont les suivants :**

- Quantifier et qualifier la problématique des friches industrielles à l'échelle de l'arc alpin européen,
- Connaitre, partager et pouvoir comparer les approches et politiques existantes, expérimenter des méthodes d'analyse et de projet sur des sites représentatifs, pour proposer un guide de bonnes pratiques sur le sujet,
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs concernés, notamment à l'échelle des instances politiques des régions alpines, pour développer des politiques de soutien à la résorption de ces friches, dans des objectifs de développement durable, d'améliorations environnementales et du cadre de vie.

Le trAILs regroupe onze partenaires européens dont :

- ✓ 6 instituts académiques / universités (départements spécialisés en urbanisme, écologie, restauration des milieux dégradés, analyse spatiale, sociologie et économie).
- ✓ 4 structures de conseil territorial, dont le CAUE du Vaucluse.
- ✓ 1 structure chargée de la communication.

A ces partenaires s'ajoutent les « observateurs », qui sont les relais du projet auprès des sphères politiques et académiques. Sollicités par les partenaires, ils sont informés des développements du projet, invités à suivre notamment les phases d'échanges et de restitutions et à donner leurs avis quand ils le souhaitent. Pour la partie française, les « observateurs » du projet sont le Ministère de la Transition écologique et Solidaire (MTES), les Régions AURA et SUD, l'Union Régionale des CAUE AURA et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) – cf. Annexe I.

b. Les différentes phases d'étude et leur répartition entre les partenaires

Les six départements universitaires ont la charge de l'élaboration de la partie méthodologique du projet. Les partenaires territoriaux sont, quant à eux, chargés de la transmission et la synthèse des informations concernant leur site, leur région pilote et leur politiques nationales.

Le CAUE 84 apporte notamment son expertise territoriale en matière de paysage et d'urbanisme ainsi que son expérience en matière de conseil auprès des collectivités locales. Il est associé aux autres CAUEs de l'espace alpin pour couvrir les secteurs géographiques concernés par les AILs en régions PACA ET AURA.

Le projet trAILs compte 6 modules de travail (en anglais « Work Packages » - WP – cf. Fig.2). Deux de ces modules sont dédiés au développement de réflexions et d'expérimentations sur les quatre sites pilotes : le premier sur les méthodes d'analyse et le second sur les méthodes de projet.



Fig.2 – Résumé des six modules de travail du projet trAILs
Source: TUM – Kick off meeting – Munich – mai 2018

- WP T1 : Recenser les friches de l'arc alpin

Ce travail consiste en la création d'une base de données WEB-SIG interactive visant à dresser un **état des lieux du phénomène des friches industrielles dans l'arc alpin**. Ce recensement est réalisé tout au long de l'étude. L'analyse des quatre sites pilotes retenus pour l'étude participera à l'élaboration de la trame de cette base de données. Le Département d'Architecture et de Planning Spatial de l'Université Technique de Wien pilote ce WP.

- WP T2 : Comparer les connaissances et méthodes d'analyse du sujet

Il s'agit d'établir sur la base de l'étude des quatre sites pilotes, une méthodologie de l'étude des friches industrielles. Nous préciserons que l'analyse ne se concentre pas uniquement sur le site mais est plus largement à l'échelle de la région dite « pilote ».
Le Département d'Architecture Paysagère de l'Université de Ljubljana se charge de l'organisation des **ateliers comparatifs sur les sites pilotes sélectionnés** (état des lieux des conditions socio-environnementales, projets et politiques locales, rencontres des acteurs locaux) ayant pour fin la production d'un outil d'évaluation commun des AILs pour les collectivités.

- WP T3 : Expérimenter des méthodes de projet sur les 4 sites pilotes

Ce module concerne la **co-conception multi partenariale de scénarios de transformation des AILs** se basant sur des expérimentations in situ sur les 4 sites pilotes (cf. Fig.3), en lien étroits avec les acteurs locaux. Nous remarquons que ces sites illustrent différents exemples

de l'industrie lourde du XXème siècle ; une ancienne usine textile pour la Slovénie, une cimenterie récemment fermée pour l'Italie, d'anciennes aciéries pour l'Autriche et une ancienne aluminerie pour la France ; tous aujourd'hui dans des situations d'abandon plus ou moins marquées.
Le Département d'Architecture et d'urbanisme de l'Ecole Polytechnique de Milan est chargé de piloter ce WP (organisation, animation et synthèse de ces ateliers). **Dans le cadre de ce mémoire, et par souci de précision et de concision, le site de l'Argentière la Bessée, sera le seul abordé car il est représentatif des cas de friches alpines en cœur de bourg.**



Fig.3 – Localisation des quatre sites pilotes du projet trAILs
Source: TUM – Kick off meeting – Munich – mai 2018

WP T4 : Transmettre le savoir acquis aux acteurs du territoire

Il s'agit de **fournir des pistes de réflexion pour la mise en place de politiques contractuelles régionales.** Cela consiste en la réalisant un module didactique final du projet «trAILs» (méthodes de gestion, outils, recommandations de planification et de politiques, expériences) pour transférer les connaissances acquises à la Recherche et les institutions publiques et privées impliquées dans la reconversion des AILs. A cela s'ajoutera la mise en place d'un réseau d'échange de connaissances AILs pour les décideurs et les experts (collectivités locales, enseignement supérieur, et professionnels de la filière aménagement : architectes, urbaniste, bureaux d'études, etc) ; et l'organisation d'un forum international et de forums régionaux pour la communication des résultats par le Département d'Architecture, Paysage et Paysages Industriels de l'Université Technologique de Munich)

2. *Présentation de la région et du site pilote français*

a. Le site pilote français : illustration d'une friche de centre-bourg dans une vallée alpine

Le site pilote français est la friche d'un **ancien centre industriel de production d'aluminium** situé dans la vallée de la Haute Durance (cf Fig.4) Cette friche d'environ 9.4ha est implantée au sein du bourg de L'Argentière-La Bessée, en bordure de la Durance (cf. Annexe II). Une ex-entreprise porteuse d'un projet d'embouteillage d'eau actuellement en liquidation judiciaire) en est l'actuelle propriétaire. La CC du Pays des Ecrins s'est positionnée pour acquérir cette friche.

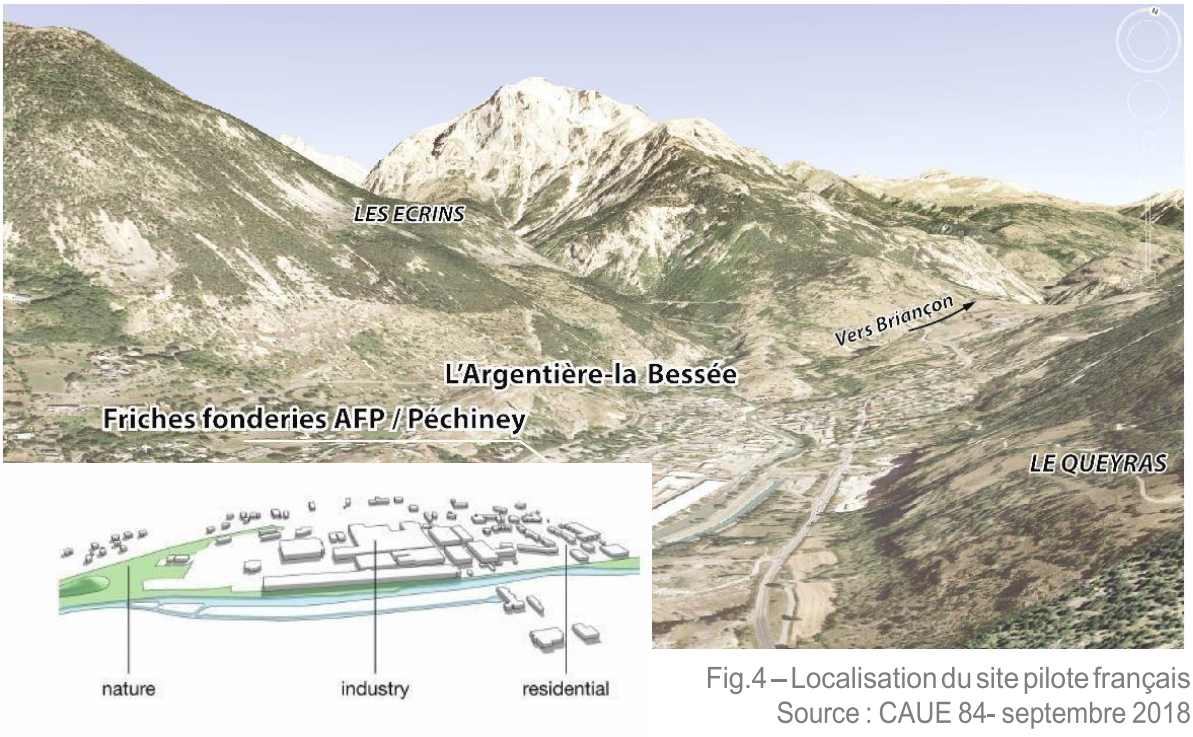


Fig.4 – Localisation du site pilote français
Source : CAUE 84- septembre 2018

Dans un contexte montagnard (altitude du site : 970 m, sommets dominants aux alentours à plus de 3 000 m d'altitude) et rural (communauté de communes constituée de huit communes rurales), le site, bien que situé en zone inondable, est actuellement en partie réinvesti par de l'activité artisanale, commerciale de services et des équipements publics (déchetterie).

Il bénéficie d'une bonne accessibilité avec la RN 94 et la proximité du réseau ferroviaire Briançon/région marseillaise et une voirie publique communale de desserte locale et piétonne présente entre les principaux îlots bâtis du site en friche.

La friche est constituée de bâtiments désaffectés, en cœur du site, d'état variable. On remarquera notamment un très long bâtiment d'usine en bordure de la Durance, type année 1970, avec couvertures et façades en bardage acier d'aspect moderne. Certaines parties du bâtiment sont actuellement partiellement utilisées par des activités artisanales.

Une signalétique d'information sur l'historique des façades des bâtiments d'usine en friche (histoire industrielle)a été mise en place par la commune à proximité de la ville.



Fig.5 – Localisation de la région pilote dans les Alpes françaises
Source: CAUE84, 2018

b. La région pilote française de la vallée de la Haute Durance : de l'industrie lourde au tourisme

- Contexte paysager : une vallée de haute montagne entre deux parcs naturels

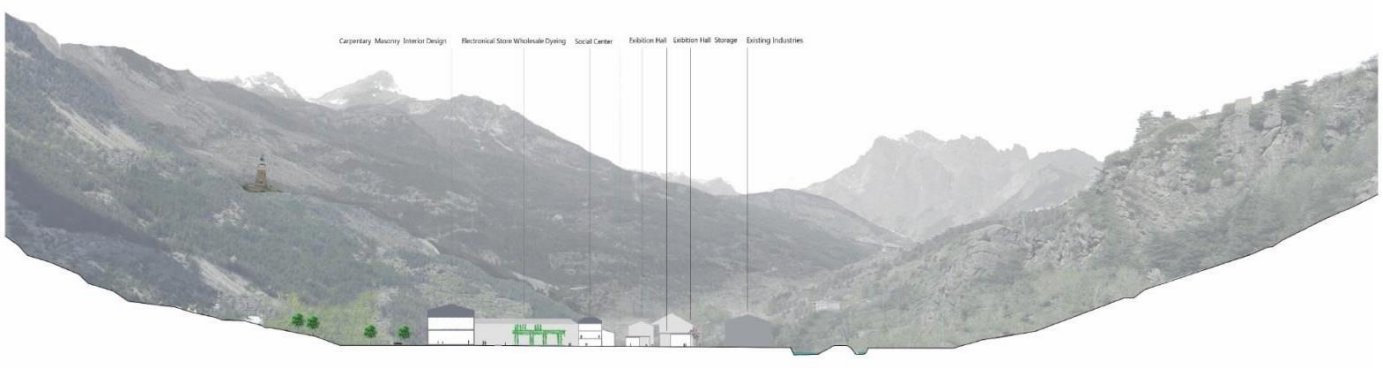


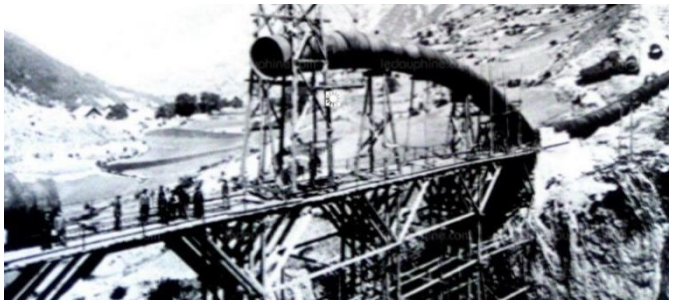
Fig.6 – Coupe de la vallée de la Haute-Durance
Source: TUM -2019

Nous étudierons ici la vallée de la Haute-Durance, berceau du site pilote français de l'Argentière. Elle présente un profil en auge (fond plat et versants aux pentes affirmées – cf. Fig.6) caractéristique de son origine glaciaire.

Elle forme, sur son parcours d'une quarantaine de kilomètres entre Embrun et Briançon (cf. Annexe III), deux grands méandres, où alternent des sections plus ou moins évasées, les principaux "bassins" étant situés au niveau de Briançon et de L'Argentière-La Bessée. En amont d'Embrun, la Durance est encore une rivière torrentielle dont le cours est très peu aménagé. Le risque de crue est présent dans les villes et villages la bordant. La rivière constitue un des points forts paysagers de la vallée et d'une forte attractivité pour la pratique des sports d'eau vive.

- Contexte historique : une longue histoire industrielle génératrice d'urbanisme

Fig.7 – Une conduite forcée en construction à l'Argentière
Source: © Communes



Creuset industriel du nord du département des Hautes-Alpes pendant la première moitié du XXème siècle, cette vallée prolonge le couloir de circulation intra-alpin vers Grenoble. Au début du XXème siècle, l'industrie de l'aluminium commence à se développer dans la vallée de la haute Durance. Elle devient assez rapidement son poumon économique. Le choix de cette implantation est déterminé par l'exploitation de la "Houille Blanche" (cf. Fig.7- énergie hydroélectrique produite par les chutes d'eau, en conduites forcées, par analogie avec le charbon qui était, encore à l'aube du XIXème siècle, la principale source d'énergie connue et exploité).

La première centrale hydraulique de la vallée créée en 1906 utilise à la fois les eaux glaciaires de la vallée de Vallouise, et les eaux pluviales de la Durance. Ce site posséde la plus forte capacité de production hydroélectrique d'Europe jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. L'implantation industrielle est aussi rendue possible par le désenclavement de la vallée grace à la construction du chemin de fer, à la fin du XIXème siècle, connectant la vallée de la haute Durance à la basse Provence et la région marseillaise.

L'activité, reprise par la société Péchiney après la Seconde Guerre Mondiale, connaîtra un âge d'or entre les années 1950 et 1970 et fait alors vivre jusqu'à environ 1500 personnes sur L'Argentière-La Bessée. La Durance canalisée au droit de l'usine, le bourg et de nombreux équipements voient le jour : mairie, cinéma, kiosque à musique, foyer culturel, dispensaire, église, pharmacie, bibliothèque, etc. Ils viennent s'insérer dans la trame des habitations de type « cité ouvrière » bâties dans l'ancien lit majeur de la Durance : le bourg se développe ainsi autour de cette production.

L'activité industrielle lourde de la vallée de la Haute Durance va progressivement s'éteindre à partir des années 1970, victime de son enclavement, de la concurrence étrangère et des sites de plaines alimentés en énergie par les lignes à Haute Tension. Après la fermeture de l'usine d'aluminium en 1985, les pouvoirs publics favorisent l'implantation d'une autre activité industrielle de fonderie d'aciers spéciaux.
Diverses autres activités industrielles d'échelle moindre vont perdurer, pour l'essentiel jusqu'à la fin des années 1990, sur une partie du site de l'Argentière.

Dans les années 1980, une partie des anciennes usines d'aluminium est démolie. Les terrains libérés sont réurbanisés sans véritable stratégie urbaine d'ensemble (logement, zones d'activités économiques, artisanat, services, commerces). D'autres actions, telles que la location-vente ou la rénovation d'ateliers, ont été mises en place pour permettre au site industriel d'accueillir de nouvelles activités.

- <u>Contexte socio-économique : un redéveloppement vers le tourisme</u>

La « mono-activité » industrielle a ainsi cédé place à une **économie diversifiée où se mêlent industrie, artisanat, sport et tourisme.** Le tourisme hivernal est bien affirmé mais la baisse des périodes d'enneigement, dues au réchauffement climatique favorise le développement du tourisme estival, équilibrant ainsi la double saisonnalité du tourisme.

La construction du lac du barrage hydroélectrique et écrêteur des crues de Serre-Ponçon (plus grande retenue d'eau artificielle de France), en aval de la vallée sous Embrun, a contribué au développement des activités touristiques d'été dans cette partie du département, à la confluence de la Provence ensoleillée et de la haute montagne.

Dans le même temps, des mouvements en faveur de la protection de la montagne en tant qu'espace de nature et de culture spécifique émergent : loi Montagne, création du PN des Ecrins et PNR du Queyras.

- Contexte démographique : un département peu peuplé, une démographie en hausse et un manque certain de jeunes actifs

Le département des Hautes-Alpes, dont la superficie d'environ 5 500 km^2 est couverte à 83% par des forêts et des montagnes, est l'un des moins peuplés de France métropolitaine. Il constitue un vaste territoire rural, en partie nord d'une Région SUD-PACA très peuplée et urbanisée (métropoles de Marseille, Provence, Nice, Côte -d'Azur)

Néanmoins, les mesures de protection des espaces naturels et des paysages génèrent une **nouvelle attractivité liée à la qualité de vie du département.** La population se transforme sur ces nouvelles bases avec, notamment, un apport de population en provenance de la région marseillaise. En 2016 la population de la commune de l'Argentière était d'environ 2 400 personnes, chiffre à peu près équivalent à celui du temps de l'âge d'or de l'industrie lourde.

Il y a néanmoins une faible attractivité pour les jeunes actifs sur le territoire, notamment à cause de la forte proportion d'emplois saisonniers, peu attractifs sur le moyen terme dans les parcours de vie. A cela s'ajoute un risque de renforcement des difficultés d'accès au logement pour les jeunes actifs, avec une hausse des prix du logement dû à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages des ménages, généralement non primo accédant.

Défis de la région et du site pilote

- à court terme :
    - la résolution des problèmes juridiques pour la maîtrise de la propriété, qui bloquent actuellement toutes possibilités d'évolution du site pourtant déjà dépollué
- à moyen terme :
    - La définition des orientations d'aménagement et de valorisation du site,
    - La conciliation des activités à venir avec l'environnement urbain et pour partie naturel du site (en berges de rivière, notamment leur utilisation à des fins récréatives - tourisme), en termes de qualité de développement urbain, d'animation/développement local, de qualité paysagère, etc.
    - L'intégration de la valorisation des éléments bâtis présentant un éventuel intérêt patrimonial (identification à faire).
    - Le développement du tourisme estival
    - L'installation d'activités non-saisonnières

Le cas de désuétude de la friche de l'Argentière n'est pas isolé. En ce sens, nous verrons par la suite que les pouvoirs publics ont commencé à se saisir du sujet ces dernières années.

II. Des situations paysagères et environnementales difficiles à appréhender

1. *Une demande institutionnelle bien présente*

a. Un accueil positif du projet trAILs par l'Europe

L'accroissement exponentiel des friches depuis les années 1970 et les échecs de leur reconversion ont soulevé de nombreuses interrogations quant à leur devenir (Baudot, 1994). A cause de leur pollution, une réaffectation immédiate de ces sites est généralement impossible. Des programmes naissent alors en vue de trouver des solutions de reconversion pour ces lieux délaissés.
Dès 1990, une réflexion sur cette problématique a été entreprise par l'association des Régions Européennes de Technologie Industrielle (RETI), un groupe d'expert européen mandaté sur la question de la dépollution ; puis en 2005 avec le projet RESCUE (Régénération of European Sites in Cities and Urban Environments) dont le but est de développer et de tester une approche systématique pour la réhabilitation durable des sites pollués européens en milieu urbain. Il ne traite donc pas uniquement des friches industrielles (Rey, Lufkin, 2015).

En 2006 fut créé le réseau européen CABERNET (Concerted Action on Brownfield and Economic Regeneration Network), programme financé par l'Union Européenne qui intervient uniquement sur la question des friches industrielles. Il définit la nécessité d'une intervention d'un réseau d'experts européens multidisciplinaires, dont le but est de favoriser de nouvelles solutions de traitement, pour les friches industrielles urbaines, dans le contexte du développement durable des villes européennes. Il ne prend en compte que le milieu urbain.

Dans le cadre du trAILs
Ainsi l'Europe, bien qu'active sur le sujet, n'avait donc pas encore traité le sujet épineux des friches industrielles en zone rurale pourtant nombreuses dans le Nord et les Alpes pour la France. Le programme Interreg – Alpine Space a donc lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en juin 2016 et a retenu le projet « trAILs » pour traiter de cette question dans l'arc alpin.

b. Une demande d'étude et de prospection en France

En France, alors que nous dénombrons 2000 ha de friches industrielles il y a deux décennies (Hurstel, 1994), 150 000 ha sont aujourd'hui recensés (Fontaine, 2016). Les outils de gestion technique sont en place, via des établissements publics, pour la maitrise foncière et les premières opérations de dépollution (EPF, BRGM). L'ADEME a notamment pour mission de concilier urbanisme et environnement sur cette problématique, entre autre à travers son programme « Traitement des friches urbaines » (2009) qui alloue des financements aux collectivités sur les sites où « les anciens propriétaires se sont avérés juridiquement incapables de faire face à leurs obligations environnementales » (sites orphelins) (Willot, 2011).

Il est à noter que l'attention et les aides techniques et financières sont concentrées sur ces phases préalables de mise en sécurité et nettement moins sur les phases ultérieures.
Le réseau d'acteurs semble bien étoffé et fonctionnel pour les phases de maîtrise du foncier et la première mise en sécurité des sites (pollution). La DREAL et le BRGM sont parmi ces intervenants. (cf. Annexe IV)

Durant les années 1990-2000, la prise de conscience environnementale a contraint à limiter l'étalement urbain et incité à régénérer les villes. Concrétisé par la loi SRU, prônant une densification de l'habitat et une reprise du foncier existant, ce cadre juridique participe donc indirectement à la remise des friches délaissées au cœur des grandes orientations d'aménagement. Cependant, dans la rédaction de nombreux documents réglementaires aux différents niveaux de ces politiques, les friches ne sont pas toujours très clairement identifiées comme des lieux prioritaires de projet.

Le Grand Débat National s'est récemment saisi du sujet en évoquant la réhabilitation des friches industrielles en zone rurale comme thématique de la transition écologique. Cette réflexion traduit la conscience collective, l'attachement des citoyens au caractère industriel de son territoire mais aussi le sentiment d'abandon provoqué par la rationalité économique ayant engendré la fermeture des usines. En réponse à cela, le Gouvernement par l'intermédiaire d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'état du MTES a lancé quatre groupes de travail pour accélérer la réhabilitation des friches (Banque des territoires, 2019).

Le contexte général a ainsi récemment évolué avec l'apparition de nouveaux outils règlementaires, la montée en compétence et l'apparition de nouveaux acteurs tels que le LIFTI et une meilleure appropriation collective du sujet.

Dans le cadre du trAILs
L'analyse de la gouvernance territoriale française que nous avons effectuée sur ces derniers mois à l'échelle nationale, montre une volonté de reconversion des friches pour de nouveaux usages et développements urbains dans l'esprit des lois et des stratégies récentes d'aménagement du territoire (Inédit 4- CAUE, 2019). Le MTES est notamment devenu observateur du projet trAILs pour témoigner de son intérêt à la réhabilitation des friches industrielles (Inédit 5, 2019).

c. Un phénomène pourtant peu connu

Il convient de savoir que jusque dans les années 1960, la pollution des sites n'était pas prise en compte dans les projets d'aménagement : il n'était pas encore question de "reconversion" et "dépollution" des friches industrielles. La réhabilitation des anciens sites en lieux sanitairement fréquentables est donc une préoccupation encore assez jeune (ADI, 2015).

Un des groupes de travail du MTES réfléchit actuellement au recensement des friches industrielles de France. Le récent Inventaire des Inventaires de friches du LIFTI (2018), réalisé en lien avec l'ADEME, le BRGM, les DREAL, les EPF et l'Ecole Centrale de Lille, a montré que :

- les recensements existants étaient assez partiels et disparates,
- la définition même du terme « friche » était variable selon les inventaires et les maitres d'ouvrage de ces inventaires (EPCI, EPF) (LIFTI, 2018).

En somme, l'étude du LIFTI confirme qu'il n'y a pas de véritable recensement national des friches en France (la base de données BASIAS du BRGM, par exemple, n'a pas pour objet direct le recensement des friches). Cela traduit un manque de connaissances certain sur la question.

De plus, comme vu précédemment, la sauvegarde des friches n'est pas explicite. Elle est plusune conséquence sous-entendue de l'application des politiques générales de sobriété foncière. C'est un phénomène encore assez marginal pour une grande part de la population, notamment rurale (ADI, 2015).

Enfin, l'aspect du patrimoine industriel et culturel, à valoriser en tant que vecteur de structuration et d'attractivité territoriale, reste assez peu présent hors des grandes agglomérations avec, jusqu'alors, une faible implication des paysagistes sur la question de valorisation patrimoniale dans ces projets.
La connaissance du phénomène des friches reste donc encore partielle et peu homogène sur le territoire alpin français. En effet, les friches étant inégalement réparties, elles sont difficiles à traiter et quantifier. Il existe donc des inventaires, plus ou moins récents, au niveau de certains départements.

La contribution du trAILs
Dans le cadre de notre analyse des politiques territoriales locales à la demande de l'Europe, l'étude des deux documents d'urbanisme (PLU, SRADDET) de la macrorégion pilote montre que le ciblage des friches comme zone de potentiel de développement à privilégier n'est pas flagrant. Dans les documents d'urbanisme analysés, les friches ne sont pas clairement identifiées comme telles, ni comme zone de projet à enjeux forts (absence d'OAP) au même titre que les « dents creuses », espaces libres naturels ou agricoles dédiés à une future urbanisation, à priori moins centraux. (Inédit 1 - CAUE, 2019).
Cette étude montre que peu de modèles de transformation sont présentés au travers de ces politiques, rendant les perspectives peu évidentes pour les collectivités en charge du devenir de ces friches (Inédit 1 - CAUE, 2019).
Dans le cadre de la deuxième phase du trAILs, l'analyse conséquente de la sphère politique française sur cette question des friches permet, néanmoins de dégager quelques pistes d'amélioration dans l'établissement des projets. Nous introduisons ces préconisations en rappelant que ces dernières sont personnelles et n'ont pas encore été expérimentées.

Tout d'abord, au niveau national, la mise en place de politiques de communication à large échelle, avec une mise en avant des atouts du redéveloppement sur les espaces de friches industrielles en appréhendant tous leurs aspects et en présentant des modèles de redéveloppement, permettrait de mieux cibler ces lieux et de donner des perspectives aux élus.

Un dispositif de veille, visant à systématiser le signalement par les intercommunalités des situations de friches existantes ou annoncées aux autorités régionales, pourrait permettre un suivi actif du phénomène et la mise en place des politiques et des stratégies régionales adaptées. Les régions pourraient piloter ces inventaires, faire un diagnostic avec typologies des problèmes rencontrés et des potentialités en présence (friches industrielles en zones tendues ou non tendue, sites en friche devenus touristiques, friches en lien avec des villes moyennes, des petits bourgs, hors agglomération…).

Des bonifications financières sous forme d'aide aux collectivités locales aménageuses, y compris au-delà des phases préalables de maitrise du foncier et mise en sécurité des sites,

pourraient être utiles, notamment pour la phase de déclenchement des projets (financement des études pré opérationnelles de projet, etc) et pour aider au rééquipement, à la transformation des sites.
Enfin, si nous souhaitons que la revalorisation du foncier des friches soit mieux inscrite comme une priorité au niveau des documents d'urbanisme, les pistes suivantes pourraient être étudiées :

- **Dans les rapports de présentation et les PADD**

Instaurer un chapitre d'identification des friches, au même titre que l'analyse de la vacance des logements. Une courte notice explicitant la notion de friche, ainsi que ses potentialités estimées pour le développement ou la restructuration urbaine, pourrait être adjointe.

- **Dans les PLU**

Il serait d'abord pertinent de mettre en zone de préemption, de manière systématique, les zones de friches à forts enjeux pour le redéploiement urbain ou tout autre projet (tiers lieux provisoires, renaturation, etc) de manière à ce que les communes, par d'éventuelles acquisitions, puissent faciliter le démarrage de projets de redéveloppement.
Ensuite, nous pourrions inciter à systématiser la réalisation de schémas d'Orientations d'aménagement et de programmations (OAP) pour les zones en friche à forts enjeux urbains, environnementaux, paysagers, patrimoniaux, en particulier dans les petites et moyennes villes (y compris dans les zones U – urbanisées- des PLU). Ceci afin de stimuler la réflexion sur le devenir de ces zones, même en zone non tendue (ce qui peut être souvent le cas dans les territoires ruraux).

- **Pour le réseau d'acteurs**

L'identification d'un interlocuteur référent, pour la « transformation des friches » auprès des EPCI, pourrait être une solution pour inciter au recyclage actif de ce foncier. Aux vues de la nature privée, voire des nombreuses situations de déshérence de ce foncier, et le caractère, par définition temporaire, de ces espaces mutables, les hypothèses ci-dessus sont à confronter avec les aspects techniques et juridiques qu'elles seraient susceptibles d'engendrer.
Les discussions menées avec différents partenaires du trAILs ont montré que le recensement était un élément important. Cependant, la prise en compte des friches comme potentiel à privilégier pour les besoins de développement urbain dans d'esprit des décideurs est un objectif encore plus essentiel à atteindre.

d. Des connaissances partielles et des approches variables selon les partenaires

Des diverses interprétations du terme « friches », nous dégagerons quatre points récurrents sur lesquels nous baserons la suite de la réflexion :

- Ensemble de terrains vacants ou bâtis dégradés de telle manière que tout nouvel usage n'est possible qu'après remise en état notable (BAUDOT, 1994)
- Terrains sous utilisés, généralement contaminés (sol, eau) par des produits chimiques ou autres polluants, représentant une nuisance possible pour l'environnement, leur isolement contribuant à leur coté invisible, marginal, fermé.
- Aspect temporaire et non figé des friches à différents stades d'abandon.
- Emprise sur un sol qui n'avait pas spécifiquement de valeur à l'origine (d'où leur faible coût) avant d'avoir une vocation économique industrielle forte, de taille étendue (plusieurs hectares), à la topographie plate pour faciliter le déploiement de structures

de production linéaires, à l'accessibilité ferroviaire, fluviale et autoroutière aisée (Fontaine, 2016).

A l'étranger, la définition de friche industrielle reste également peu claire. En effet, alors que la littérature anglaise l'assimile à un « terrain vague », les Etats Unis d'Amérique la perçoivent comme un site commercial abandonné, inoccupé , sous-utilisé pour lequel le redéveloppement sera compliquée à cause de sa contamination réelle ou perçue (BRAAE, 2015). Nous notons la présence, ici aussi récurrente, des notions de pollution et d'abandon.

Au niveau de l'Europe, le manque de données dans ce domaine empêche une vision objective du phénomène et en minimise l'importance (Rey, Lufkin, 2015). Sur le périmètre d'étude du projet trAILs « l'Inventaire des inventaires de friches » du LIFTI a uniquement recensé :

- En Région AURA : un inventaire départemental sur la Savoie (réalisé en 2018 par l'EPFL de Savoie et soutenu par le programme « ID friches», cofinancé par le FEDER de l'Union Européenne) et deux 2 inventaires intercommunaux.
- En Région SUD : aucun inventaire.

Cela illustre une **faible couverture territoriale des recensements.**

Dans le cadre du trAILs

Deux analyses des politiques territoriales identiques à celles de la France ont pu être recueillies, en plus de celle de la France précédemment analysée.

En Slovénie, les paysages industriels et leur transformation sont très peu pris en compte dans les politiques d'aménagement (Inédit 2, 2019). En effet, seules certaines mesures, pour les anciennes régions industrialisées dégradées, sont considérées dans des politiques sectorielles de développement régional ou de question environnementale. Malgré tout, la prise de connaissance de certains des projets issus du programme INTERREG (notamment le projet Central Europe Resource en 2012) et sa politique sur le réaménagement des régions post-minières) ont déjà fait l'objet de discussions au sein de l'état qui prend conscience du problème de la transformation des régions postindustrielles dégradées. (Université de Ljubljana, 2019).

En Autriche, de nombreuses données fiables et autres documents d'orientation traitent de l'industrie ou de la croissance industrielle et économique, mais pratiquement aucun document ne traite des friches industrielles existantes (Inédit 3, 2019). Pour le moment, cela ne semble pas être un sujet crucial. Cela vaut également pour les futurs AIL possibles dans les régions où l'industrie est à la peine et où il est probable que les friches industrielles augmentent. Au niveau municipal ou dans les stratégies de développement locales uniquement, certaines mesures et recommandations sont suggérées pour des sites spécifiques, mais uniquement lorsque les friches industrielles constituent un problème certain dans ces municipalités. Nous notons qu'en Autriche, la plupart des sites présentent tous leurs caractéristiques propres d'où l'absence de stratégie globale pour leur reconversion. De plus, il semble qu'il y ait relativement peu de friches industrielles actuellement en Autriche et qu'elles soient très dispersées (Université Technique de Wien, 2019).

En résumé, **la question des friches industrielles est complexe par la multitude des champs qu'elle couvre et la diversité des acteurs qu'elle réunit. A cela s'ajoute des caractéristiques physiques particulières et une appréhension sociale marquée par l'histoire, points développés par la suite.**

2. Des espaces délaissés assez dépréciés

« Fragment indécise du jardin planétaire, le Tiers paysage est constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'Homme » (Clément, 2004)

Selon Baudot (1994), les friches seraient conditionnées à se dégrader avec l'apparition de décharges sauvages sur ces sites, induisant une pollution à la fois visuelle et olfactive L'image négative de ces lieux peut rebuter les investisseurs, ce qui perpétue le cercle vicieux de l'abandon dont sont victimes ces espaces.

Surmonter ces perceptions négatives semble possible. Nous pensons évidemment aux friches urbaines devenues les lieux d'expression privilégiés des contre-cultures urbaines et des marginalités multiples. Ce point sera détaillé par la suite après une étude contextuelle justifiant ces perceptions.

a. Contexte historique et approches paysagères différenciées : atelier étudiant

Ces perceptions, comme l'ont traduit les définitions diverses d'un même terme, varient entre les territoires, mais aussi entre les pays. Ainsi, la prise en considération de ces friches peut être inexistante dans certains pays comme la Slovénie ou l'Autriche (cf. analyse ci-dessus) ou bien plus importante dans d'autres pays voisins comme l'Allemagne, chef de fil du projet trAILs. En effet pour ce dernier, les friches ont une place majeure dans leur politique d'aménagement, de par leur importance numéraire (Dubeaux, 2019).
Ils disposent notamment de cursus universitaires entièrement dédiés à l'étude de la réhabilitation de friches industrielle (Technical University of Munich – Chair of Landscape Architecture and Industrial Landscape, thématique ne faisant que l'objet d'ateliers ou projets ponctuels dans les formations d'Architecture et Paysage en France par exemple (projet M2 de Segré, Ecole d'Architecture de Saint-Etienne).

L'Allemagne est pionnière dans la décroissance urbaine de par son faible taux de fécondité. Elle a déjà entamé de nombreuses réflexions sur les formes de construction (la densification n'étant pas toujours appropriée), les utilisations intermédiaires, et l'implication des habitants, pour nourrir les projets notamment à Leipzig, ville pionnière dans la gestion revendiquée de la décroissance urbaine.

En France, cette décroissance est plus douce et surtout due à la désindustrialisation et au vieillissement de la population. Mais il existe une sorte de déni autour de cette notion. Cela entraine un souci dans la gestion des friches françaises, le mécanisme du système étant guidé par un réflexe de construction : nous financons de la croissance urbaine alors que la construction sur un territoire détendu ne fonctionne pas.

Sarah Dubeaux a ainsi mis en lumière dans sa thèse, cette approche allemande sur l'utilisation des espaces en friche pour gérer plus efficacement la décroissance urbaine en France à travers les politiques publiques.

Dans le cadre du projet trAILs
L'objectif premier d'un projet européen étant le partage de connaissances, un atelier a été organisé sur le site pilote français du projet trAILs, à l'Argentière-la Bessée (Hautes-Alpes) les 16, 17 et 18 mai 2019 avec 9 étudiants paysagistes de l'Université Technique de Munich - Département Architecture et Paysages Industriels (Inédit 6, 2019). Cet atelier a permis d'étudier la vision et l'expertise de la TUM sur la question des friches de l'arc alpin, à travers la production d'esquisses de ses étudiants. Ces dernières ont également pour vocation d'alimenter la réflexion d'ateliers sur la méthodologie de projet, pour la transformation des friches industrielles dans l'espace alpin prévu en février 2020, sur le site pilote de l'Argentière-la Bessée.

Cette rencontre a débuté par une visite et présentation des caractéristiques urbaines et paysagères du site et ses alentours par le CAUE 05 et les autres acteurs locaux (quartiers caractéristiques de l'urbanisme industriel : cités ouvrières, pavillons de contremaitres à l'architecture alpine sobre, massive et fonctionnelle (cf. Fig.8).



Fig.8 – Anciens ateliers du site pilote français du projet TrAILs, l'Argentière la Bessée
Source: Claire Baradez - mai 2019

Des entreprises alentour sont en fonctionnement. La demande de foncier pour de l'activité (artisanat, industrie) est par ailleurs forte. Néanmoins, il n'existe aujourd'hui que peu de stratégies structurées quant aux filières régionales à développer malgré une volonté locale de promouvoir les activités économiques autour de la filière bois ; et au tourisme estival lié aux rivières de fonds de vallée propices aux sports d'eaux vives.

A partir de ces éléments de contexte, les trois enseignants référents de la TUM (Udo WEILACHER, Professeur et Directeur du Département Architecture et Paysages Industriels, Marcello MODICA, Professeur Assistant PHD – Responsable du projet trAILs et Martin AUGENSTEIN, Professeur Assistant) encadrant les étudiants ont proposé des éléments de

méthode d'analyse et d'amorce de projet aux étudiants. Nous retiendrons parmi les éléments les plus pertinents et illustrant l'expérience conséquente du département sur ce type de projet :

- l'observation des volumes du site en pensant ce dernier comme un paysage global de montagne et non comme des éléments architecturaux isolés ;
- l'étude des connexions et circulations dans et autour du site, pour un projet de paysage ouvert et connecté à son environnement ;
- l'utilisation projetée du site en fonction de sa situation socio-économique et de la population à qui est destiné le projet ;
- la prise en compte du caractère et de l'histoire du paysage dans la décision de conserver, valoriser ou d'effacer les éléments existants, sans hésiter à avoir des partis pris forts après dépollution ;
- le travail à différentes échelles ;
- l'estimation de l'impact du projet sur ses alentours à court/moyen et long terme.

De ces orientations naissent les premiers éléments saillants de la perception du site, à savoir un manque de connexion avec la rivière (visuelle, physique, cf. Fig.9) et des quartiers d'habitats alentours ainsi qu'une histoire des lieux assez peu lisible. En effet, le site est déjà largement réinvesti sur ses marges par une urbanisation récente (pavillonnaire, commerciale) ayant effacé, en partie, la trame des aménagements industriels.



Fig.9 – Un site déconnecté de sa rivière, l'Argentière la Bessée
Source: Claire Baradez - mai 2019

Après cette rencontre, les étudiants vont travailler 3 mois sur des esquisses d'aménagement qui seront d'abord présentées aux élus locaux, avant l'atelier de 2020 (cf. Annexe V). **Ces idées de projet serviront à inspirer les professionnels allant travailler sur ces sites et permettent d'illustrer la diversité des possibilités d'aménagements pouvant trouver leur place dans une friche industrielle.**

b. Un fort attachement au passé mais un certain désintérêt quant aux friches, « vestiges » de cette histoire

"We're not paying attention to architecture and landscape. We simply use them and our experience comes indirectly, cumulatively, which means that most of us appreciate buildings and landscapes because of the experiences we have here over a period of time." (Corner, 2019).
[Nous ne faisons pas attention à l'architecture et au paysage. Nous les utilisons, les expérimentons indirectement ce qui signifie que la plupart d'entre nous apprécient un bâtiment ou un paysage de par l'expérience qu'ils en ont sur une certaine période.]

D'après Thévenaut (2010), l'activité économique créée de l'usine engendre une sorte de connexion entre l'ensemble des activités sociales, politiques et culturelles des habitants. Le territoire de l'usine était, certes, la propriété de l'entreprise mais aussi des hommes et femmes qui y travaillaient, y vivaient. Les hommes ont une grande place dans l'histoire de l'industrie (patrimoine ethnologique) ; l'abandon de ce territoire est aussi vécu comme un abandon de ses habitants. Ainsi, l'empreinte émotionnelle laissée par la friche est indissociable de la conscience collective du bassin de vie : elle est irrémédiablement attachée au lieu.

Les habitants actuels, comme nous l'avons vérifié en les sollicitant lors d'enquètes sur le terrain, apprécient donc parler de ces lieux qui sont, pour eux, rattachés à leur histoire ou celle de leurs ancêtres. La mémoire de l'industrie ouvrière provient aussi de la transmission orale. (Grotowska, 2007). Ce patrimoine oral illustre leur attachement culturel au lieu, même si la dimension esthétique et la valeur architecturale des lieux ne semble pas être un élément d'intérêt pour ces habitants.

Cela peut s'expliquer par le fait que les friches sont perçues comme une dépréciation du paysage, une perte sur le plan esthétique, écologique, ou encore économique malgré l'attachement mémoriel que ressentent les habitants plus anciens pour ces lieux. Ces perceptions sont dues à une planification urbaine déséquilibrée, laissant une large cicatrice dans le tissu urbain de l'Argentière.

De plus, le site peut potentiellement être source de pollution et de contamination des eaux. Cela créé un handicap certain pour la municipalité. En effet, selon l'ADEME, il y aurait entre 20 000 et 30 000 sites, ayant fait l'objet d'une activité industrielle, qui présenteraient une contamination plus ou moins élevée par divers polluants (Thévenaut, 2010).

La proportion locale importante de friches assez faible en termes de surface à l'échelle du territoire, justifie du peu d'actions engagées à leur égard sur le territoire français.

Dans le cadre du trAILs
Le diagnostic territorial du site pilote français permet d'avancer que l'abandon des sites industriels a nui au département , que ce soit en termes d'image avec la dégradation d'un cadre de vie nouvellement délaissé, mais aussi en termes d'environnement avec une dévalorisation du paysage environnant (pollution, perte d'identité) ; laissant les habitants dans une logique de vide, de perte, d'amputation.

L'atelier sur le site italien du 26, 27 et 28 juillet 2018 a montré qu'ils étaient dans une situation similaire à celle de la France. (Inédit 7, 2019) En effet, les prémices d'enquête

San Dalmazzo, en prévision de l'enquête lancée en novembre 2019 sur les perceptions du site pilote italien par ses habitants, ont montré que le passé de ces lieux etait marqué par l'histoire de leurs anciens, sans perspective d'avenir. On notera que cela est aussi dû au fait que la propriété privée des lieux rendait l'appropriation de la friche impossible pour les élus.

Ainsi l'image d'un site joue un rôle essentiel dans le sens où elle touche aux émotions, aux ambiances (Rey, Lufkin, 2015). Aussi, dans le cadre du projet trAILs, rendre les habitants partenaires de la revitalisation de cette partie de leur territoire semble être une question centrale au vue de leur désintérêt pour ce dernier.
La réponse à ces enjeux de perception des friches pourrait se trouver en milieu urbain où la bonne perception des friches par les spécialistes de l'aménagement a su activer ses transformations et changer l'image de ces lieux marginaux pour le mieux.

3. *Une vision positive des spécialistes de l'aménagement sur ce foncier disponible*

« *The city is where all the problems and possibilities are*" [Les villes sont les lieux de tous les problèmes et de toutes les possibilités] (Corner, 2019)

a. Des potentialités multiples

Dans son manifeste du Tiers Paysage, Gilles CLEMENT considère que les friches industrielles, ou délaissées, sont « un fragment indécidé du jardin planétaire ». Cette portion de territoire est directement liée à l'action politique, puisque les friches se révèlent être le « lieu du possible ».
Les architectes et paysagistes considèrent les friches industrielles comme un nouveau challenge. Aux dimensions démesurées, ces lieux offrent de nombreuses possibilités de projet auxquelles s'ajoute une originalité architecturale du bâti, propre à chaque exploitation et source de créativité (BRAAE, 2015). En effet, les anciens bâtiments industriels se distinguent des constructions contemporaines standardisées par leur qualité et leur unicité.

Paysage global en devenir, les friches industrielles constituent une réserve foncière importante pour les collectivités, leur permettant de renouveler la ville sur son territoire ; leur taille en périphérie étant souvent propice à la création d'un projet d'aménagement (Fontaine, 2016).
La population urbaine étant en constante augmentation, la requalification des friches industrielles devient donc un « axe majeur de la politique de développement durable (ADEME, 2014) avec :

- Une augmentation de l'attractivité des quartiers les plus populaires et une offre de logements et d'emplois,
- Une dynamique urbaine permettant d'obtenir des retombées économiques et fiscales locales,
- Le traitement des pollutions tout en conservant la mémoire du lieu,
- L'opportunité de créer des espaces culturels, d'intégrer la biodiversité, d'utiliser les énergies renouvelables.

Jusqu'alors en périphérie des villes, les friches urbaines sont aujourd'hui localisées dans le tissu urbain, en expansion constante, à l'inverse des friches industrielles alpines de cœur de bourg. Historiquement bien reliées aux axes de communication pour les besoins de l'industrie,

elles offrent de multiples opportunités de repenser la ville et revaloriser ses terrains adjacents (Desrousseaux, 2015).
En ce sens, les intérêts divergent quant à leur reconversion : les collectivités y voient une opportunité d'améliorer l'espace public, en accueillant des évènements culturels et de loisirs provisoires ou permanents, tandis que les promoteurs immobiliers y voient une potentielle hausse de rente foncière (créations d'espaces résidentiels, de commerces, centres d'affaire). Les écologistes quant à eux plaident pour une renaturalisation de certains sites. (Thévenaut, 2010).

b. Des essais urbains convaincants

« Le désir est à l'origine de l'occupation des friches et il en demeure le moteur. » (Vanhamme, Loubon, 2001)

La ville est un « lieu privilégié de l'organisation d'une société » (Sorigne, 2013). Les problématiques de développement durable se cristallisent donc principalement dans les villes, lieux de prédilection pour les solutions de demain (Fontaine, 2016).

Les nombreux avantages que présentent les friches en font des opportunités de nouvelles activités. Ce regain entraine l'essor de la vie sociale et propose des réponses aux pressions de l'urbanisation, dans le respect de la loi SRU. Cette prise de conscience de leur potentiel de redéveloppement est assez récente.
Ainsi, face à la dangereuse dynamique d'extension des territoires urbains sur les espaces agricoles, boisés et dits « naturels », une politique de densification du tissu urbain s'est mise en place et rapidement inscrite dans les Plans Locaux d'Urbanisme (Desrousseaux, 2009).

Offrant une respiration et un renouveau paysager dans un environnement toujours plus dense, il semblerait que les friches tendent à officialiser leur catégorie à part dans l'action culturelle. Ainsi ces nouveaux espaces complémentaires aux équipements traditionnels (opéra, théâtres, musés) sont devenus incontournables dans l'image dynamique et innovante des métropoles culturelles et créatives. Cette artificialisation des lieux met en avant le changement de regard porté par la sphère politique sur ces espaces laboratoires de transition créative (Andres, Gresillon, 2011).
Autre exemple, le discours du Premier Ministre, du 22 novembre 2018 au Conseil National de l'Industrie, à l'occasion du lancement du projet des 124 territoires de l'industrie, montre une prise de conscience des pouvoir publics quant à l'utilité et la praticité de ces espaces.
Enfin, la proximité des grands axes de communication encourage la transformation des friches en nouvelle zone économique, par la relance de l'activité industrielle ayant donné initialement naissance aux lieux.

Le coût élevé de la décontamination des sites reste l'obstacle majeur aux réhabilitations. Néanmoins dans le contexte foncier actuel, où la disponibilité d'un terrain en centre-ville est de plus en plus rare, l'enjeu économique est tel que cela n'est plus un frein (ADI, 2015).
Nous notons l'absence de questions patrimoniales et paysagères dans ces considérations, précautions environnementales mises à part. Aussi, de nombreuses autres solutions prenant plus en compte la valeur paysagère et l'intérêt historique des lieux seront présentées et détaillées dans une troisième partie.
Finalement, c'est grâce aux intérêts spatiaux et socio-économiques et aux perceptions positives des friches en ville que les premiers essais de réhabilitation ont été lancés en zone urbaine.

III. Partager les perceptions pour activer les transformations

1. *Les effets des reconversions exemplaires en milieu urbain*

« *Les friches sont le signe évident d'un mouvement européen de perte, de nostalgie, d'abandon mais en même temps, le signe d'un profond mouvement de vie, d'aventure, de désir, d'énergie* » (Hurstel, 1994)

a. Des projets libres, riches et variés

En ville, les projets sur les friches fleurissent : logements, équipements de loisirs, espaces verts, lieux culturels et artistiques ; des projets souvent ambitieux semblent rivaliser d'originalité et leur succès inspirent d'autres projets d'aménagement. Nous n'avons pas la connaissance de la proportion de projets culturels parmi ces réhabilitations, mais ce sont ceux qui semblent se démarquer le plus avec la mise en scène des structures anciennes des bâtiments. Nous pouvons notamment citer, dans les zones urbaines proches de notre site pilote, les projets suivants :

Ville	***Caractéristiques du site***	***Utilisation actuelle***
Chambéry	Rubanox	évenementiel culturel
Grenoble	Magasin des Horizons	Centre National d'Art Contemporain (cf.Fig.10)
	Bifurk	Pépinière associative
Lyon	La Commune	Incubateur de restaurants
	La Sucrière	Evenementiel artistique et culturel
	La Friche Lamartine	Atelier d'artistes
St Etienne	La Comédie	Salle de spectacles

Tab.1 – Exemples de réhabilitations culturelles de friches à succès
Source : Claire Baradez - mai 2019

A ces espaces s'ajoutent ceux qui font aujourd'hui partie de ce que l'on appelle "l'urbanisme transitoire" : les tiers lieux.

Leur occupation généralement temporaire empêche la dégradation du lieu d'une part et donne le temps de réflexion pour un projet pérenne d'autre part.



Fig.10 – Magasin des Horizons (Grenoble)
Source : Grenoble-tourisme.com

Nous pouvons illustrer ces propos en prenant l'exemple de l'ancienne usine Christofle en Seine-Saint-Denis. Ancienne fabrique à couverts en argent aujourd'hui rebaptisée Orfèvrerie, elle a lancé un appel à candidatures en 2018 pour signer une trentaine de baux éphémères en attendant une reconversion durable.
Ainsi de nombreuses PME d'évènementiel, de plasticiens, de graphistes et de créateurs de mode s'y sont installés. Cela permet d'assurer une certaine rentrée financière et de diminuer la facture d'achat du bâtiment avant les travaux de réhabilitation.

Aujourd'hui, à l'échelle de l'Europe, les friches marquent les paysages culturels urbains (Andres, Gresillon, 2011). Berthelin ajoute, dans la Revue de l'Agriculture (2018), que la diversité des projets ne se limite pas qu'aux incubateurs de culture.



Fig.11 – Euratechnologie, incubateurs de jeunes entreprises
Source : Max lerouge - 2017

En effet, ces lieux sont aussi propices à la création de ruches d'entreprises. L'Euratechnologie de Lille, ancienne filature de coton reconvertie en 150 000m2 de bureaux en est un bel exemple (cf. Fig.11).

Cela peut aussi être l'occasion d'offrir de nouveaux espaces verts afin d'améliorer la vie des quartiers alentours. Une alternative écologique à la mise en place d'une liaison verte et d'un lieu de rencontre entre quartiers est la création de corridors écologiques comme dans le cas de la requalification environnementale du PCUK de Wattrelos (Desrousseaux, 2009). Cela augmente la trame verte (et la trame bleue si le site est proche d'un cours d'eau comme bien souvent.

Finalement, la réhabilitation des friches industrielles, ces « *places between preservation, restauration and re-use* » [lieux entre préservation, restauration et réutilisation] (Braae, 2015), est un exemple de valeurs vertes à transmettre et donc de l'évolution de notre société en transition. Leur potentiel est à remettre au cœur des problématique d'aménagement tant en zone urbaine que rurale, d'où le lancement du trAILs.

b. Des lieux d'histoire réinterprétés pour de nouveaux usages

Les friches sont aujourd'hui devenues, en milieu urbain, un terme valorisé, revendiqué (Braae, 2015). Pour revenir sur son étymologie, on pourrait noter que la notion de friche peut évoquer un temps de repos, une période de jachère : cela n'a alors plus cette connotation négative lui étant historiquement rattachée ; tout n'étant une fois de plus que question de point de vue, de perception.

Il ne semble pas possible d'établir de règles générales sur la reconversion de ces lieux marqués par l'histoire : une approche contextuelle est nécessaire, avec la juste mesure de la présence architecturale et l'étude de l'activité anciennement présente sur ces lieux. (Thévenaut, 2010). Ainsi héritage d'une histoire assumée, à laquelle est rattachée la mémoire collective, la spécificité de ces lieux réside dans la liberté de leur interprétation. Selon Braae (2015), leur abandon passé fait qu'elle n'est pas prédéterminée : leur usage est donc adaptable au lieu, au contexte et à la situation du territoire dans lequel il s'inscrit.
Ressoudant des quartiers coupés, faisant effet de zones tampons entre espaces sociaux et fonctionnels différenciés, le rôle des friches dans la cohésion sociale n'est plus à démontrer. Plus encore, l'appropriation des friches semble engager la définition d'une nouvelle urbanité. (Sénéchal St Laurent, 1999). Il s'agit en effet de « revisiter l'existant de sorte que l'ancien soit aussi du nouveau et que le nouveau respecte l'existant » (Thévenaut, 2010).

Comme explicité précédemment, les friches industrielles urbaines, autrefois isolées en périphérie, sont maintenant dans la ville. Nous saisissons généralement ces opportunités d'aménagement pour créer des espaces urbains vivants, avec une mixité d'usage (logements, bureaux, commerces) qui permet une répartition des risques économiques entre les différents produits immobiliers. Ces choix sont parfois en contradiction avec les besoin réels des quartiers qui réclament équipements publics, lieux d'échanges et espaces verts. Dans le cas de la création d'un quartier durable, la valeur d'usage est un bon indicateur pour juger de la réussite ou non de la transition de l'état de friche, à nouveau centre de vie. Un quartier animé tout au long de la journée est effectivement synonyme d'une multitude d'appropriations possibles en fonction du mode de vie de chacun.

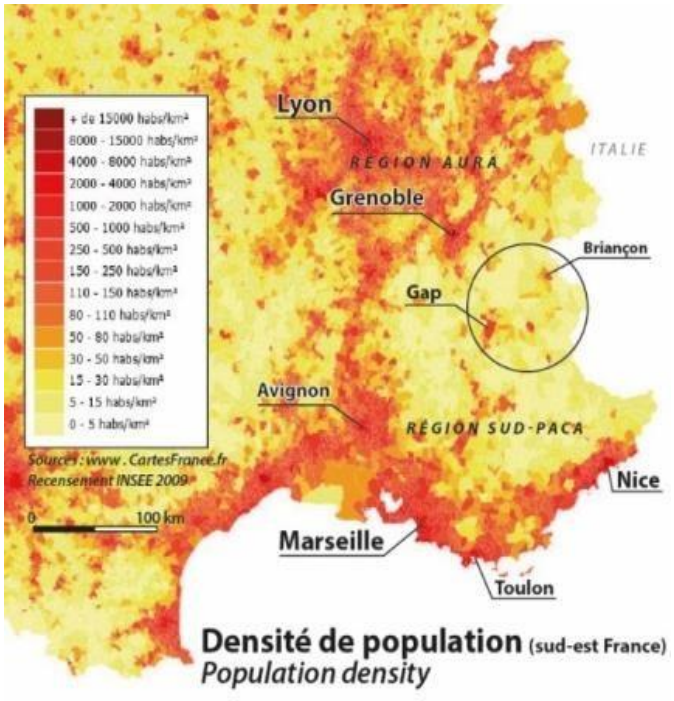
Rey et Lufkin (2015) remarque que la nouvelle centralité des friches industrielles en font l'objet de toutes les tentations et fantasmes urbanistiques pour retisser les liens de ces lieux avec leur contexte environnant En ce sens, vecteurs d'une image du passé, de nombreux projets autour de l'économie créative sont nés dans ces lieux, les acteurs du monde des arts étant attirés et jouant sur la part de rêve qu'évoquent l'envers du décor industriel « vintage » des friches industrielles (ADI, 2015).
Nous mesurons ces propos en rappelant que la pérennisation des espaces de friche repose sur leur capacité à faire partie intégrante des dynamiques et politiques urbaines. Pour cela, un juste dosage entre uniformité et singularité dans les projets de réhabilitation proposés est de mise. La créativité mesurée des occupants de ces friches valorise l'endroit de par le romantisme de leur appropriation, jouant ainsi favorablement sur l'attractivité des villes. Qu'en est-il des zones rurales ?
Nous avons bien montré que la requalification des friches industrielles est un enjeu économique, environnemental et sociétal fort en ville. Néanmoins les territoires ruraux sont aussi confrontés aux objectifs contradictoires et la volonté politique et sociétale visant à maitriser l'urbanisation. Le premier objectif vise à privilégier l'habitat individuel, le second tend à limiter la consommation et la destruction des sols agricoles et forestiers. Cela est nécessaire, que ce soit en termes de production de nourriture et de matière première mais aussi plus globalement pour l'atténuation du changement climatique (ADI, 2015).

Ces exemples de reconversion de friches en ville doivent sensibiliser et révéler leur potentiel de réutilisation, afin de modifier les perceptions générales autour de ce phénomène et de les inscrire durablement dans le milieu rural, malgré les différences d'échelle, de capitaux et de besoins. En effet, ces projets, qui permettent de mettre l'accent sur une certaine cohérence spatiale, ont un effet catalyseur pour d'autres projets alentours selon la procédure de « l'étude-test ». (Rey, Lufkin, 2015). Nous remarquons qu'il s'agit du concept du projet trAILs avec son choix de sites pilotes comme base commune à tous les projets de revalorisation du paysage industriel alpin.

2. *La reconversion des friches industrielles en milieu rural : le cadre particulier des vallées alpines*

a. Qu'en est-il des projets fonciers en zones détendues ?

Alors que les zones urbaines, dites « tendues », voient facilement émerger des projets de construction de logements et de locaux d'activité économique sur leurs sites en friche ; ceux des zones rurales font face à une situation de faible demande foncière.



Comme le souligne Da Cruz dans le Courrier des Maires (2018), ces zones détendues en logement sont les grandes « oubliées » de la loi Elan qui prône la construction de logements sociaux: la problématique serait plutôt de trouver des locataires dans ces zones peu peuplées (cf. Fig. 12).

Fig.12 – La région pilote, une zone de montagne faiblement peuplée
Source : CAUE84 – juin 2018

Dans le cadre du trAILs
Le site de la friche de l'Argentière a une bonne accessibilité en cœur de bourg mais présente une rupture de fonctionnement avec celui-ci.
Une autre caractéristique à souligner est sa taille conséquente à l'échelle de l'Argentière.

b. Des besoins spécifiques en zone de montagne

« *Poetry in landscape architecture is not irrelevant but poetry cannot be an end to itself; it needs to arise from practicality, use and everyday experience […] for me, landscape architecture is at its best when it really does have transformative dimensions but there is also a lasting poetic experience*. » [La poésie dans le paysage n'est pas impertinent mais la poésie ne peut pas se suffire à elle-même, elle doit s'adapter à la praticité, l'usage, l'expérience […] Pour moi, le paysage est à son optimum quand il intègre poésie et praticité.] (Corner, 2019)

Pour notre région pilote

Tout d'abord, bien que de caractère rural, il bénéficie d'un bon taux d'équipements pour les besoins quotidiens de sa population. Cela résulte de sa forte vocation touristique et de sa géographie. L'offre culturelle existe (musées, cinémas, théâtres, conservatoire de musique à Gap, Briançon). La vie associative est assez active (dans la fourchette haute pour les territoires français) et les entreprises associatives sont aussi très présentes (centres de vacances notamment), ce qui pourrait être favorable à l'occupation éphémère éventuelle de la friche à l'étude.

De même, l'emploi est assez dynamique avec de nombreuses créations d'entreprises, notamment artisanales. Nous notons une volonté générale des collectivités pour développer des activités complémentaires au tourisme et aux activités présentielles, en privilégiant des filières technologiques à forte valeur ajoutée et orientées autour de la croissance verte (pôle micro-électronique, filière bois, énergies renouvelables), pour une économie et des emplois durables ancrés dans le territoire.

Néanmoins, les capacités de portage et de financement des projets des collectivités territoriales sont impactées par l'échelle ténue du découpage territorial, problématique qui risque de se renforcer avec la baisse durable des dotations et autres aides de l'Etat. Ainsi, la capacité de développement du territoire, au regard de l'échelle modeste des regroupements communaux (maintien dérogatoire à la loi NOTRe du seuil minimal des 5 000 habitants pour les communautés de communes de cette zone de montagne) est donc limitée, comme en témoigne l'absence, pour l'instant, de SCoT à l'échelle intercommunautaire.

Le projet des étudiants en dernière année de paysage de l'Agrocampus Ouest sur les anciennes cités minières du territoire rural de Segré proposait le développement et la consolidation de l'offre évènementielle pour lutter contre la saisonnalité du tourisme et développer la visibilité du territoire en proposant et en coordonnant de nouvelles activités (Agrocampus Ouest, 2019). Cela permettrait également de ne plus penser l'espace d'un point de vue industriel mais de l'inscrire dans une perspective de vie du territoire, prise dans son ensemble, dans son présent. (ADI, 2015).

Cela illustre la **diversité des nouveaux usages à définir et à proposer dans ces sites précédemment affectés à une seule activité industrielle.** La régénération d'une friche a également pour vocation d'amorcer le processus d'évolution du secteur concerné et de mobiliser les différents acteurs vers un même objectif, le projet étant le fil conducteur des différentes constructions à rénover (Rey, Lufkin, 2015).

Dans le cadre du trAILs
La dimension du site de l'Argentière, en comparaison à celle du bourg, ne laisse pas place à la notion de quartier : le projet doit permettre aux habitants de s'identifier à leur cadre de vie à l'échelle de la ville. C'est l'identité même du bourg qui est changée, une mixité générationnelle, sociale et culturelle qui pourrait être créée par diverses options de loisirs (bibliothèque, ateliers, jardins potagers, installations sportives) pour permettre aux habitants de s'impliquer dans la vie du bourg et cohabiter harmonieusement.

Enfin, au-delà de l'amélioration du cadre de vie des habitants, le tourisme vert et le paysage exceptionnel des lieux suggèrent une certaine nécessité de continuité écologique du projet proposé avec son environnement alentour.

Pour répondre à cet enjeu, la valorisation de la friche de l'Argentière en cœur de bourg, lieu atypique au bâti ancien et caractéristique du territoire, pourrait être un atout attractif pour compléter l'offre touristique déjà présente mais surtout orientée vers le sport de pleine nature. Dans une démarche de marketing territorial, cela pourrait être l'occasion de promouvoir l'histoire du territoire et d'affirmer son identité culturelle en proposant une stratégie touristique non dépendante des saisons.

Des problèmes de sur-fréquentation touristique de certains sites naturels très attractifs : la Vallée de la Clarée, l'Aile froide ou encore le Pré de Madame Carle, sont à relever. On peut ainsi noter un besoin de diversification touristique pour ce site avec, par exemple, la mise en place d'ateliers d'artisans. En effet, l'abondance de place et l'emplacement stratégique du site facilement accessible est un atout recherché pour ce type d'activité. L'association des Passeurs de pianos, implantée à Avignon et en recherche de locaux de grande taille, a par exemple manifesté son intérêt pour le site. Dans ce cas précis, la friche par sa dimension et son emplacement serait un lieu qui conviendrait tout à fait au stockage de pianos anciens et à la création d'ateliers de menuiserie et ébénisterie à proximité directe de ces derniers.

c. Une forte attente paysagère

*« When we say landscape, most people think of green but many natural landscapes are not green. » [*Quand nous parlons de paysage, la plupart des personnes pensent à un espace vert alors que beaucoup de paysages ne le sont pas.] *(Corner, 2019)*

Il va de soi que la géomorphologie particulière des zones de montagnes au relief marqué influence l'occupation du sol. Il induit également la forte présence des risques naturels, en lien avec le développement de l'urbanisation et des activités sur ce territoire. En fond de vallée, ce couloir de forte circulation fait naitre des problématiques de nuisance, dévalorisant le patrimoine urbain des villages et bourgs et impactant le développement des activités récréatives et sportives autour de la Durance, l'essor des lieux culturels et de convivialités, et l'image des changements à venir sur les friches industrielles.

Les petites et moyennes villes, anciennement industrielles des vallées alpines, ont un paysage spécifique. Infrastructures de grande échelle, l'attente paysagère est aujourd'hui à la renaturation de ces friches en fracture paysagère avec leur environnement. (Desrousseaux, 2009).

Devant la qualité des paysages et l'intégrité écologique de ces systèmes montagneux, dits « naturels », il conviendra de réintégrer les sites dans leur environnement proche en traitant les franges de la friche en continuité avec la réserve de biodiversité l'entourant. (Baudot, 1994).
En ce sens, une valorisation par la renaturation parait nécessaire pour désaffecter le terrain et améliorer l'image de la zone aménagée.

Il s'agira en somme de redonner une certaine cohérence au lieu avec son environnement alentour afin de mieux l'y inclure en restant précautionneux quant au caractère invasif des plantes introduites. Nous parlerons alors ici de requalification paysagère et environnementale, les deux n'étant pas à confondre car cette dernière ne prend pas en compte la dimension d'intégration esthétique du projet dans son contexte urbain et/ou naturel.

En outre, depuis la Conférence de Rio de 1992 les collectivités joue un rôle dans la mise en œuvre du développement durable, notion essentielle dans ce berceau de biodiversité qu'est la montagne. La requalification des friches est un enjeu environnemental qui doit prendre en compte ce « mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » comme l'a définit la commission mondiale de l'environnement et du développement de 1987. On pourrait faire une analogie avec le recyclage : une friche n'est finalement qu'un « déchet » de l'industrie qui doit être revalorisé pour être réutilisé à d'autres fins.

Dans le cadre du trAILs
On notera la position stratégique du site de friches de l'Argentière en termes de paysage avec une découverte du site en premier plan du bourg depuis l'arrivée Sud. Le site peut se voir « de haut » depuis des belvédères (cf. Fig.13), particularité essentielle à intégrer dans la conception esthétique du projet à venir.
Sa situation en bord de rivière renforce l'importance que doivent avoir les dimensions écologiques, environnementales et paysagères du projet ; avec notamment la prise en compte des risques naturels.



Fig.13 – Perspective sur le site pilote français du projet TrAILs, l'Argentière la Bessée
Source: Claire Baradez - mai 2019

3. *La médiation paysagère : un outil opérationnel pour l'émergence de projets durables ?*

« Landscape architecture is doing its best work when it's really transforming a culture, a place, a people, an ecology, an economy. » [La création paysagère est au mieux quand elle transforme véritablement une culture, un lieu, des personnes, une écologie, une économie.] (Corner, 2019)

D'après le modèle urbain, l'appropriation de territoires délaissés comme les friches est susceptible de transformer positivement l'image du site, notamment par des affectations temporaires (Rey, Lufkin, 2015). Ces requalifications paysagères et souvent artistico-culturelles d'inspiration européennes (par exemple à la Ruhr en Allemagne) tendent de plus en plus à mobiliser les professionnels de l'aménagement.
Face à cette situation, nous entrons dans le champ de la médiation paysagère, nouveau levier du développement territorial durable, définie comme « la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet collectif » (Candau, Michelin, 2009).

a. Pollution et foncier : les deux principaux angles d'approche actuels pour le démarrage des projets

« The landscaper is very effective in absorbing the blows during a project, taking the feedback, actually shaping something and understanding that a project is not going to be a fixed project from beginning to end but that it will inevitably evolve. Landscape projects inevitably shift in shape and form, as a complex amalgam of dynamic system with multiple voices" (Corner, 2019)
[Le paysagiste est très efficace dans la gestion des aléas et des retours sur un projet, il comprend que le projet n'est pas fixé du début à la fin et qu'il va inévitablement évoluer. Les projets de paysage, amalgame de divers avis et dynamiques, sont modulables.]

Encore à ce jour, en France, Les friches industrielles sont appréhendées comme des éléments négatifs à "gommer" des cadres naturels et paysagers très attractif des zones de montagnes (Desrousseaux, 2009). Comme le montre notre analyse des politiques sur les friches, l'essentiel des acteurs engagés dans la réhabilitation des friches industrielles s'intéressent au domaine du foncier, de la remédiation des sols et de la dépollution (ADEME, EPFL).

L'EPF (Etablissement Public Foncier) assiste et conseille les collectivités dans la reconquête de ces espaces dégradés en facilitant leur acquisition foncières et en engageant des études de viabilisation des friches avant de les racheter). Les objectifs sont de proposer du foncier propice au développement économique en favorisant les investissements et soutenant les projets à moindre coût. (AURA, 2017)
Le faible nombre d'acteurs mandatés et leurs objectifs sur la question soulèvent encore ici un questionnement autour de la perception de ces friches en zone rurale française.

Il se trouve en effet que **la démarche de réhabilitation de friches industrielles, lieu du renouveau des villes, permet de se questionner sur le rôle du paysagiste dans l'aménagement.** Le paysage est considéré comme un bien commun dans la Convention Européenne du Paysage. Il est associé à la culture, à la société, au milieu et à la perception individuelle qui est le sujet abordé dans ce mémoire. A ce titre, le paysagiste, de par l'aspect sociétal de son métier, aborde et conçoit un projet d'aménagement urbain avec, si possible, humilité, compréhension et délicatesse comme l'illustre la citation introduisant cette partie.

Ces valeurs, associées aux compétences du paysagiste (regard du territoire, approche du vivant, compétences techniques et graphiques) semblent porteuses d'aménagements urbains durables tels qu'une requalification de friches industrielles. En effet, la démarche appliquée par le paysagiste prend tout son sens : prise en compte de la mémoire du site, de son environnement, du projet comme processus, lecture en épaisseur du site et non seulement en plan.
Bien entendu, pour qu'un projet urbain durable soit de qualité et pérenne, chaque acteur (architecte, urbaniste) doit apporter ses propres valeurs et particularités dans l'aménagement (Fontaine, 2016).

L'appréhension par le paysage semble ainsi bien indiquée pour apporter des éléments constructifs à l'élaboration de projets durables et contribuer au renouvellement de ces lieux d'exception.

b. Le patrimoine industriel, un élément de projet à valoriser

« Le patrimoine architectural offre aujourd'hui de grandes qualités pour des réhabilitations « protéiformes » (Rouault, 2009)

Selon Edelblutte et Legrand (2013), des éléments spécifiques distinguent le patrimoine industriel rural du patrimoine industriel urbain. Le milieu rural est un conservatoire de formes industrielles anciennes tandis qu'en ville, les destructions et rénovations bien plus fréquentes ont souvent largement gommé le passé de ces friches.

La différence essentielle de traitement de ces sites tient surtout à la lenteur des processus en milieu rural, mais aussi du fait que la conscience patrimoniale est plus accrue en ville, de par ces destructions plus brusques des bâtiments industriels. Ce patrimoine industriel pourrait être un atout de redéveloppement pour le milieu rural. La prise de conscience de cette identité industrielle locale semble essentielle pour que ce patrimoine soit mis en valeur, ou tout du moins sauvegardé sans être considéré comme un moyen économique de subsistance. Malgré les dynamiques de patrimonialisation en France, ce phénomène est bien plus tardif pour le patrimoine industriel que pour le patrimoine religieux, civil, militaire et naturel (LUSSO, 2013). Les friches industrielles sont effectivement souvent considérées comme des freins à la conduite de projet bien que ces sites offrent une histoire et donc une singularité à ces espaces en reconversion, empreinte à inscrire dans le paysage (Rey, Lufkin, 2015).

Dans le cas d'édifices ayant un intérêt historique non-négligeable, il convient de prendre position face à ce qui mérite d'être conservé, transformé ou remplacé. Lors de la Conférences « Paris d'Architectes » de 1994 au Pavillon de l'Arsenal, Mr Devillier a résumé cela comme « la reconnaissance des fondations sur lesquelles on s'appuie pour établir des fondations pour

d'autres qui viendront après ». On notera d'ailleurs qu'**il semble que ce soit dans les bâtis anciens que se réalisent les opérations les plus marquantes et les plus réussies :** Par exemple à Marseille, la réputation de ses célèbres docks tient tout autant du MUCEM que de ses anciens bâtiments industriels réinvestis

Ainsi face à ces bâtiments industriels désaffectés, trois étapes pourraient permettre d'établir un premier diagnostic patrimonial (Thévenaut, 2010) :

- Définir l'intérêt patrimonial du bâtiment, en faisant notamment appel à la mémoire des générations ouvrières, tant sur le plan historique qu'architectural.
- Etablir un état des lieux et des estimations de coûts pour leur réhabilitation, notamment pour la dépollution éventuelle du site.
- Etudier la fonctionnalité du site pour de nouveaux usages : une entreprise doit pouvoir s'y installer. Il ne s'agit pas uniquement de prendre en considération la substance historique et morphologique des bâtiments mais aussi de les adapter aux besoins contemporains, d'en faire un patrimoine « habité » et non muséifié (Gueissaz, 2013 in Rey, Lufkin, 2015). Nous remarquerons d'ailleurs que l'architecture des friches industrielles correspond aux modes de vie actuels où l'on préfère de grands espaces multifonctionels, que ce soit pour de l'habitat mais aussi des associations ou des centres culturels.

La culture est souvent appelée à la rescousse des territoires en mal de développement et d'identité nécessitant d'être réanimés. Les projets culturels, dans un premier temps provisoires (tiers lieux), sont un moyen « doux » de rouvrir la friche sur son environnement, d'en faciliter la réappropriation vivante et progressive par les habitants. Ces projets convoquent des éléments de passé (patrimoine architectural et immatériel) et peuvent générer des pratiques créatives qui participent à la création d'une nouvelle identité pour le site en devenir (Baudot, 1994).

En somme, la redécouverte et le maintien de l'importance de la culture industrielle dans le développement de ces territoires sont aussi une manière de valoriser le patrimoine industriel (Edelblutte, Legrand, 2013).

Dans le cadre du trAILs

La mise en valeur du patrimoine culturel industriel semble bien amorcée sur le territoire Argentiérois (musée des mines du Fournel, sentier de découverte du patrimoine industriel).
Ce sujet est à développer, notamment autour du site de friches industrielles. La présence du CAUE en tant que partenaire du projet trAILs peut apporter ses compétences en matière de valorisation du patrimoine. Cela passe d'abord par un recensement du patrimoine restant auprès des EPCI locales (cf Annexe VI).

La valorisation de l'héritage industriel du site de l'Argentière pourrait être un trait d'union entre l'usage historique et un futur prometteur. Il s'agit de changer le regard qui pèse sur ce site pour le rendre plus attractif.

Selon Rey et Lufkin (2015), nous pouvons vraisemblablement mesurer la réussite d'un projet de reconversion sur l'articulation équilibrée entre image et valeur du site. De manière plus générale, il convient de ne pas avoir peur de transformer, voire de gommer un site, pour tourner la page d'un passé trop négatif et handicapant pour accueillir de nouvelles activités et

dépasser la présence symbolique de reliques architecturales : de nouveaux usages sont à inventer, l'histoire doit se poursuivre.

c. Une approche par la concertation multithématique : l'ingénierie de la participation appliquée au paysage

« La participation de la société civile est une condition sans laquelle on ne peut aboutir à un développement durable » (Charlot-Valdieu, Outrequin, 1999)

La charge du passé des anciennes activités industrielles et leur perte rendent leur transformation difficile à imaginer pour la population locale. (Agrocampus Ouest, 2019) Il apparait nécessaire, pour se projeter dans une transformation durable, de bien associer les habitants la définition de l'identité de ces lieux. La thématique de réhabilitation d'une friche industrielle peut devenir alors l'occasion d'aborder la notion de démocratie participative.

Le paysagiste peut tenir un rôle notable dans un souci de bonne gouvernance du projet (« *le système par lequel l'organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs* » (MTES, 2013). En effet, afin qu'il s'inscrive au mieux dans son environnement et qu'il soit respectueux du passé du site tout en apportant une vision de l'avenir, l'aménagement en question doit faire l'objet d'une délicatesse portée par le paysagiste. Ce changement de perception des lieux par la médiation paysagère permettrait :

- De favoriser l'approche transversale à différentes échelles pour la compréhension du site à aménager. Cette notion intègre la compréhension culturelle (valeurs que le site porte), sociale (usages du lieu) et scientifique (écologique, agronomique, hydraulique) (Fontaine, 2016),
- De favoriser la transmission des savoirs pour dissiper les doutes autour des orientations de projet et améliorer la confiance suffisante dans la démarche. Pour assurer la réussite du projet, il faudrait enclencher une prise de conscience de la nécessité de consommer les espaces déjà présents en ville avant de coloniser les espaces dits « naturels » alentour (Desrousseaux, 2009),

Il s'agit d'établir un réel partage avec les porteurs de projet, les experts, les usagers, les riverains et accepter que le projet d'aménagement ne résulte pas de la conception seule des professionnels de l'aménagement mais d'un ensemble d'acteurs. Le paysage, comme précisé dans la Convention européenne du paysage est « tel que perçu par les populations ». Cela démontre le caractère subjectif du paysage et son appropriation multiple.

Comme le résume James Corner, paysagiste à l'origine de la Highline New Yorkaise, dans son interview donnée à la TUM en mai 2018, « *our* [landscape architect] *work is trying to reconcile all of these forces and opinions through design creativity* » [notre travail est d'essayer de concilier toutes ces forces et opinions à travers une conception créative]. En effet, même si les briques juridiques, urbanistiques, financières, et programmatiques composent toujours un projet de cette nature, chaque situation est singulière et dépend intimement du territoire concerné (histoire, dynamique sociale). Un des enjeux sociaux de la réhabilitation d'une friche industrielle est donc de déterminer « les procédures à mettre en place pour pouvoir rapprocher […] des acteurs aux intérêts potentiellement divergents » (Rumpala, 2008).

Selon Agathe Fontaine (2016), pour que les habitants soient acteurs de leur vie en tant que membres d'une communauté, ils doivent être inclus dans les prises de décision et responsables de ses conséquences sociales**. La concertation, c'est à dire le processus de discussion pour planifier un projet ensemble, permet de mettre en œuvre cette stratégie de responsabilité sociétale.** Cette ouverture du dialogue est aussi primordiale pour réactiver l'ancrage territorial du site, traiter les questionnements et inquiétudes et ainsi limiter les recours. Selon Laurent Rouvereau, directeur adjoint au BRGM dans La Revue de l'Académie de l'Agriculture (2018), cette phase ne débute jamais assez tôt. Un travail concerté des acteurs locaux, très en amont, dès la réflexion jusqu'à la réalisation, permet des échange plus souples et constructifs autour des choix d'aménagement. Ce principe peut être appliqué par la mise en place d'une maison de la concertation où les propositions seront discutées et évaluées lors d'ateliers auxquels participent des représentants de la société civile, ponctuellement invités à faire part de leurs commentaires (Rey, Lufkin, 2015).

Ce partenariat est utile pour respecter, modeler et nourrir des perceptions d'avenir.
Prenons l'exemple de la friche de Nollet-Crouy (Roubaix). Un espace partagé est né grâce au travail mené, conjointement, par le réseau associatif, et la municipalité qui a décidé de travailler d'abord avec les habitants, partir de leur vécu pour appuyer les décisions. On retiendra le témoignage de l'adjoint au maire de Roubaix (2019) à cette occasion : « *Quand nous parlons d'un espace public et de son usage, comment voulez-vous imaginer celui-ci si ce ne sont pas les habitants d'à côté qui l'évoquent* ». De cela a émergé un square nourricier (8ha de jardins familiaux) pour lutter contre la vacance et compenser le manque d'espaces verts de la ville (10 m2/ hab. contre 16 en moyenne selon l'OMS) (Garat, 2019).

<u>Dans le cas du trAILs</u>
Les enquêtes de perception sont en diffusion pour faire émerger des idées de projet (cf Annexe VI).Les habitants pourront notamment être consultés sur les points suivants :

- l'identification et la caractérisation de la valeur symbolique historique et architecturale du site, dont la conservation pourra servir à valoriser le projet ;
- l'établissement d'un plan de communication du projet : histoire à raconter, identité à valoriser, choix des supports de communication adaptés aux différentes cibles identifiées (site dédié, lettres d'info, visites, réunions publiques) ;
- l'élaboration d'un plan d'accompagnement aux usages éphémères adaptés à la période de transition, avant l'établissement d'un projet pérenne sur le site afin de redonner une dimension positive au lieu (Baudot, 1994). Selon le principe d' « empowerment » défini par Jean-Louis Subileau (urbaniste-aménageur à Une fabrique de la ville, Paris), il conviendra d'accompagner cette phase avec une attention toute particulière, en restant à l'écoute de celles et ceux qui sont attachées à ce lieu, le vivent et s'y projettent afin de leur assurer une place dans le processus de réaménagement des lieux (Berthelin, 2018).

Ainsi, la collaboration entre le secteur public, privé et la population semble être une condition indispensable au succès d'un projet de transformation de friche industrielle. Ce processus d'information et d'implication des usagers d'un espace urbain en mutation permet, en effet, une sensibilisation au projet de régénération qui, en ce sens, facilite leur appropriation et l'attachement à ce dernier (Rey, Lufkin, 2015) selon le principe rétroactif des perceptions et transformations soutenues dans ce mémoire. Nous avons en effet ici montré que les perceptions que nous avons des friches, et les transformations effectuées sur ces dernières s'influencent mutuellement, de manière positive ou négative.

Conclusion

La requalification des friches industrielles est une opportunité de valorisation du territoire. En effet il convient de mettre en lumière les potentialités multiples des friches industrielles en zone rurale et plus précisément ici dans l'espace alpin. Ces lieux, anciennement au cœur de la vie du bourg, sont aujourd'hui des éléments clés du paysage à intégrer dans leur environnement d'exception. Pour cela, l'accompagnement du changement de regard sur ces paysages industriels apparait être d'une importance fondamentale pour leur bonne transformation.

Le déroulé de l'argumentation montre **qu'il semble nécessaire qu'un maximum d'acteurs travaillent conjointement afin de traiter au mieux cette problématique** afin d'atteindre leur but collectif : trouver une identité nouvelle et des alternatives économiques à ces espaces transitoires (Hurstel 1994). Le projet trAILs illustre la richesse des rencontres entre habitants, élus, experts de l'aménagement mais aussi sociologues (Université de Vérone).

La place du paysagiste parait essentielle dans l'élaboration de ce type de projet aux acteurs multiples. James Corner en donne une juste explication: « *the landscaper art of rethoric is needed for construction of the basis of any project. Be able to listen , understand and absorbs many different sets of information but also reformulate inputs argumentatively from a constructive , inventive point of view, absorbing the blows and the inputs and using those to shape and advance the work in creative, meaningful and truly transformative ways.* » [L'art de la rhétorique du paysagiste est nécessaire au montage de tout projet. Etre capable d'écouter, comprendre et intégrer différents niveaux d'information, tout en les reformulant d'un point de vue constructif et inventif, s'adapter aux aléas et les utiliser pour faire avancer le travail et modeler le projet de manière censée et créative](CORNER, 2019)

La présence des paysagistes permet notamment de mettre l'accent sur l'aspect patrimonial et paysager des friches. En effet, leur donner cette valeur esthétique nouvelle est un levier favorable à la durabilité de l'inscription du site dans son environnement, pour un urbanisme transitoire et tourné vers l'avenir.

Le développement de connaissances et de formations sur cette thématique parait d'importance. Comme en témoigne le projet effectué cette année par les étudiants Ingénieurs Paysagistes de l'Agrocampus Ouest autour de la réhabilitation des anciennes cités minières de Segré, les visions changent. **Le projet trAILs démontre aussi une volonté politique d'amélioration des connaissances sur le sujet.**

Le programme Interreg, et notamment ici le projet trAILs permet un échange de savoir entre voisins européens. Le cadre expérimental de cette étude permet d'ouvrir et de partager un peu plus ces visions.

De ces croisements culturels concertés, de l'échelle du bourg à celle de l'Europe, naissent des idées culturelles et paysagères concrètes pour un « mieux vivre » dans l'espace alpin.

La création à terme d'un réseau d'itinérance entre les friches alpines permettrait de prolonger cette expérience.

Références bibliographiques et sitographiques

Mémoires et Rapports

AGROCAMPUS OUEST (M2 Ingénieurs Paysagistes POP-PPST), 2019, Les cités minières du val miniers du Misengrain : valorisation paysagère et territoriale, 85p

BAUDOT, 1994, Mémoire de fin d'étude : Requalification des grandes friches industrielles d'origine minière, exemple des cavalier et usine de Liévin, Mémoire de fin d'étude, 98p

DESROUSSEAUX, 2009, Mémoire de fin d'étude : Requalification environnementale de friche industrielle du Nord-Pas-de-Calais, 38p

FONTAINE, 2016, Mémoire de fin d'étude : Quelle requalification d'une friche industrielle pour une urbanisation durable ? 42p

GROTOWSKA, 2007, Mémoire de fin d'étude : La réhabilitation de friches industrielles, Mémoire de fin d'étude, 44p

INEDIT 1 - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAUCLUSE (KLEITZ), 2018, Profil du site pilote français, consulté le 28 juin 2019.

INEDIT 2- UNIVERSITÉ DE LJUBLJANA, 2019, Rapport d'évaluation des politiques existantes au niveau local et régional, consulté le 12 août 2019.

INEDIT 3- UNIVERSITE TECHNIQUE DE WIEN, 2019, Rapport d'évaluation des politiques existantes au niveau local et régional, consulté le 12 août 2019.

INEDIT 4- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAUCLUSE (KLEITZ, BARADEZ), 2019, Rapport d'évaluation des politiques existantes au niveau local et régional, consulté le 12 août 2019.

INEDIT 5 - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAUCLUSE (KLEITZ, BARADEZ), 2019, Compte rendu de la visite au MTES du 24 juin 2019, consulté le 28 juin 2019, 3p

INEDIT 6 - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAUCLUSE (KLEITZ, BARADEZ), 2019, Compte rendu de l'atelier sur le site pilote français avec les étudiants de la TUM du 16 au 18 mai 2019, consulté le 4 juin 2019, 4p

INEDIT 7 - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAUCLUSE (KLEITZ, BARADEZ), 2019, Compte rendu de la visite du site pilote italien du 27 au 30 juillet 2019, consulté le 15 août 2019, 6p

MONNIER, POTIER, 2018, Synthèse Mai 2018 -Novembre 2018: Inventaire des Inventaires de Friches par Centrale Lille Projets, Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales, 33p

THEVENOT, 2010, Mémoire de fin d'étude : Les friches industrielles : un passé à inscrire dans l'avenir, 36p

Périodiques

AMARAL and MULVEY, Rehabilitation of contaminated sites – A landscape architect's nightmare or professional challenge?, in LANDSCAPE AUSTRALIA n°2/90, p182-183

ANDRES, GRESILLON, 2011, Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives. Regards croisés européens, in l'Espace Géographique, tome 40 n°1, p. 15-27

BERTHELIN, 2018, Dossier : La Requalification des friches industrielles et urbaines pour préserver les sols agricoles, in La Revue de l'Académie d'Agriculture, n°16, p. 29-53

DUBEAUX, 2019, Une recherche action pour donner vie aux friches, in Diagonal : Revue des équipes d'Urbanisme n°206, p 37-40

ENGESER, 2019, Interview de James CORNER par U.WEILACHER, in Nodium n°11, p.4-9

GARAT, 2019, Friches, un regard venu d'Allemagne, in Diagonal : Revue des équipes d'Urbanisme n°206, p 33-36

GARAT, 2019, Roubaix : Une recherche action pour donner vie aux friches / Le projet collaboratif prend forme, in Diagonal : Revue des équipes d'Urbanisme n°206, p 33-36

Ouvrages

ASSOCIATION DES DIRECTEURS IMMOBILIERS, 2015, Reconvertir les friches industrielles et urbaines : De la transformation réussie des sites à la mutation des territoires, 315p

BRAAE, 2015, Beauty Redeemed: Recycling post-industrial landscapes, 332p

CABANNE, 1992, Lexique de géographie humaine et économique. Paris, Dalloz, 23p

CHARLOT-VALDIEU, OUTREQUIN, 1999, La ville et le développement durable, Cahier CSTB 6p

REY, LUFKIN, 2015, Des friches urbaines aux quartiers durables, in Collection Le savoir suisse, n°110, 142p

VANHAMME, LOUBON, 2001, Usines désaffectées, fabriques d'imaginaire, 128p

Sites Internet

ADEME, 2013, Redéveloppement de friches industrielles prenant en considération le développement durable, consulté le 15 août 2019. Disponible à l'adresse : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/refrin-redeveloppement-friches-industrielles_2013_rapport_t1.pdf

AURA, 2017, Un plan pour résorber les friches industrielles, mis en ligne le 24 novembre 2017, consulté le 3 juin 2019. Disponible à l'adresse: https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/246/23-un-plan-pour-resorber-les-friches-industrielles.htm

BANQUE DES TERRITOIRES, 2019, Réhabilitation des friches : un groupe de travail est lancé, in Banque des Territoires du 5/06/2019. Consulté le 3 août 2019. Disponible à l'adresse : http://www.banquedesterritoires.fr/rehabilitation-des-friches-un-groupe-de-travail-est-lancé

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAUCLUSE, 2019, Le mouvement des CAUEs, consulté le 5 août 2019. Disponible à l'adresse : http://www.caue84.fr/le-caue-vaucluse/

DA CRUZ, 2018, Les « zones détendues » en logement, grandes oubliées de la loi « Elan », consulté le 5 août 2019. Disponible à l'adresse: http://www.courrierdesmaires.fr/79163/les-zones-detendues-en-logement-grandes-oubliees-de-la-loi-elan/

EDELBLUTTE, LEGRAND, 2013, Patrimoine et culture industriels en milieu rural : quelles spécificités ? », in Revue Géographique de l'Est, vol 52, mis en ligne le 2 juillet 2013, consulté le 6 juillet 2019. Disponible à l'adresse : http://journals.openedition.org/rge/3683

LIFTI, 2019, La 1ère étude d'inventaire des inventaires de friches est disponible, mis en ligne le 04/02/2019, consulté le 13 mai 2019. Disponible à l'adresse: http://lifti.org/actualites/la-1ere-etude-dinventaire-des-inventaires-de-friches-est-disponible/

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2019 Inventaire historique des sites industriels et activités de service (BASIAS), actualisé le 16 avril 2019, consulté le 12 mai 2019. Disponible à l'adresse: http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias#/

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2019, Emmanuelle Wargon a lancé le groupe de travail sur la réhabilitation des friches, in Ecologie solidaire le 4 juin 2019, consulté le 15 août 2019 Disponible à l'adresse : http://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/emmanuelle-wargon-lance-groupe-travail-sur-rehabilitation-des_friches

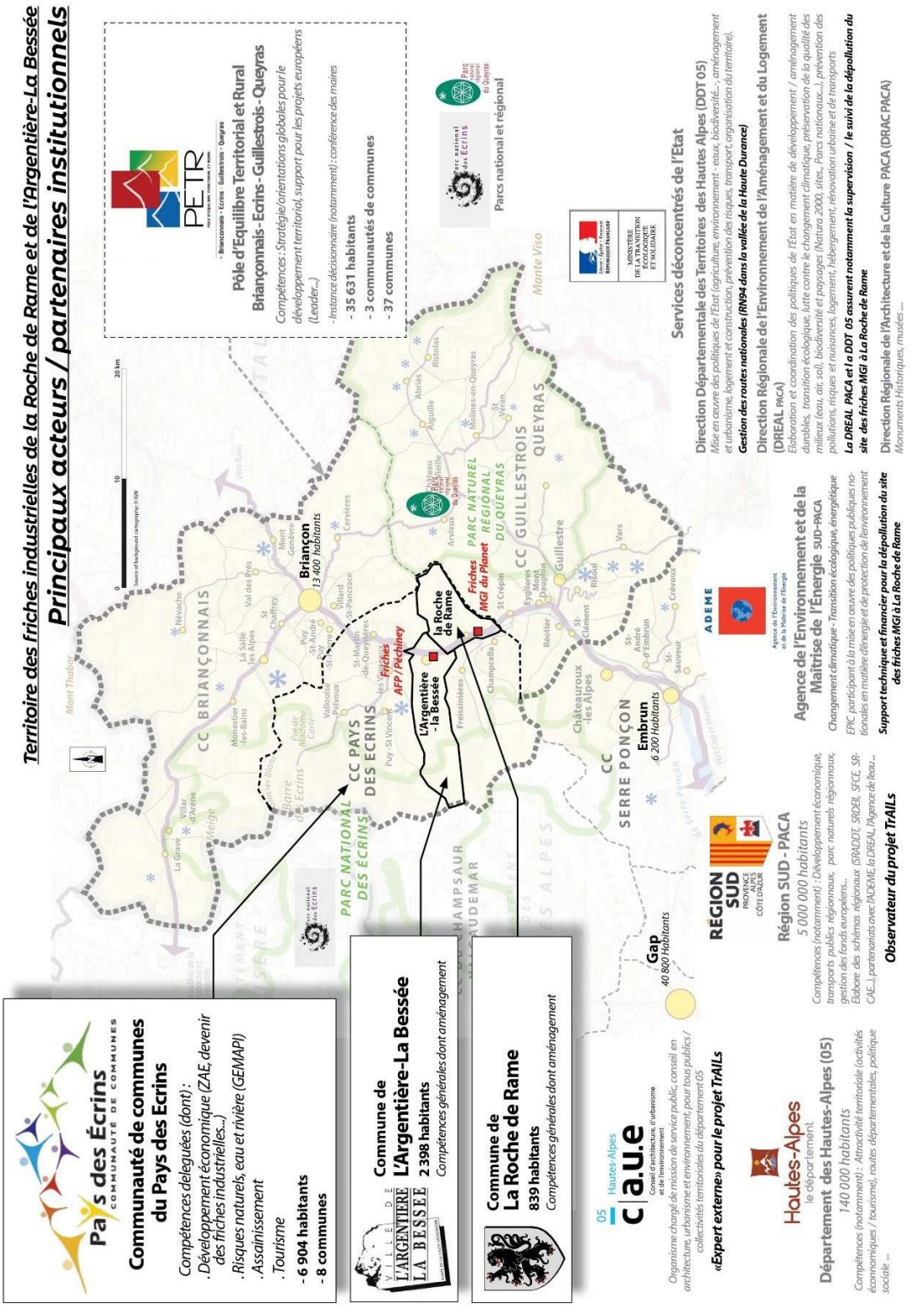
PARADIS, LELLI, 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », in Développement durable et territoires, Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 21 août 2019. Disponible à l'adresse: http://journals.openedition.org/developpementdurable/8548

VINCENDON, 2019, Récit : Les promoteurs en haut de la friche, in Libération du 26 avril 2019, consulté le 12 août 2019. Disponible à l'adresse : https://www.liberation.fr/france/2019/04/26/les-promoteurs-en-haut-de-la-friche_1723590

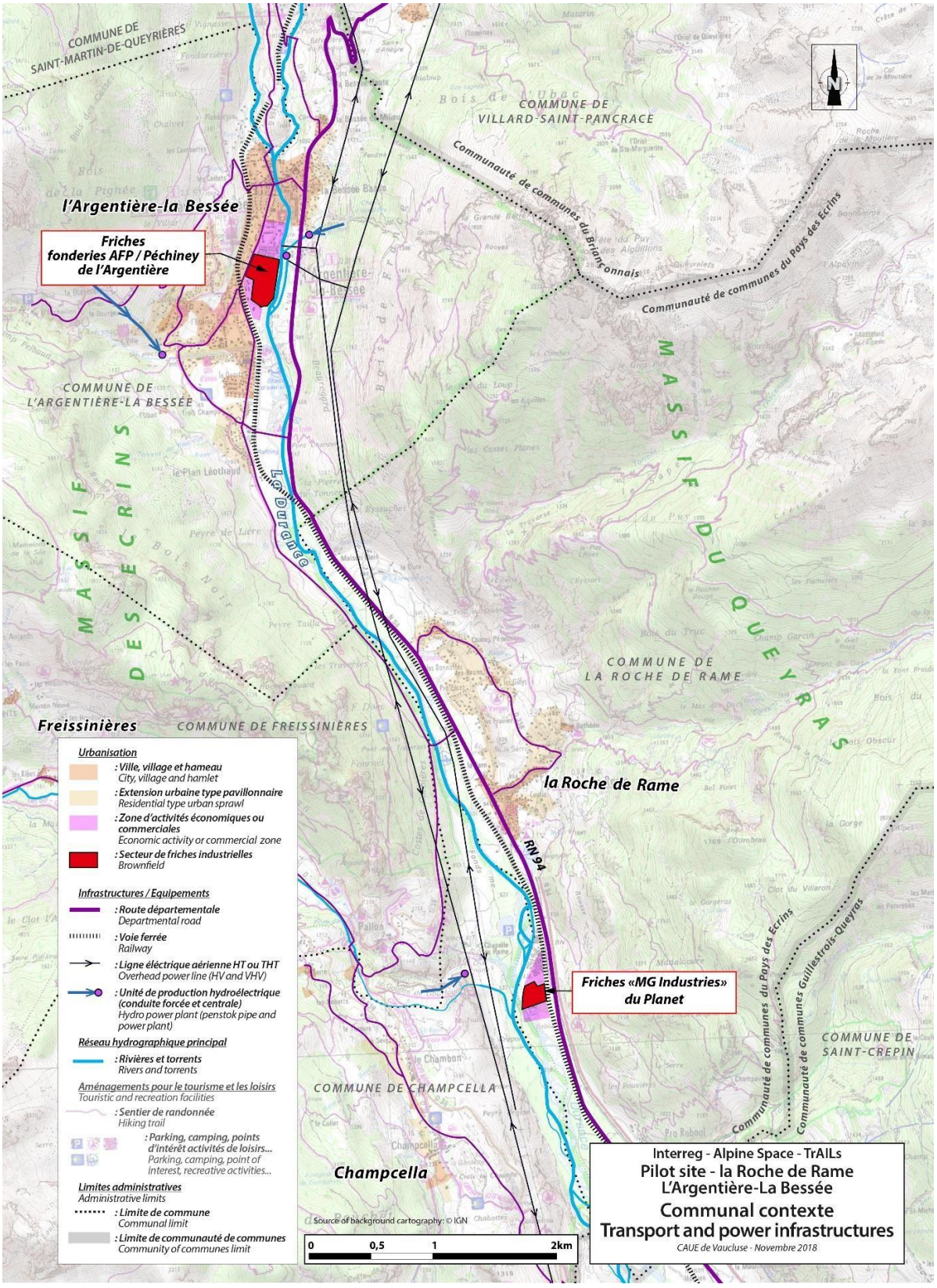
Documents vidéo

GOUVERNEMENT, 2018, Le Premier Ministre, Édouard Philippe, dévoile la carte des 124 territoires d'industrie. , mis en ligne le 22 novembre 2018, consulté le 13 août 2019. Disponible à l'adresse: https://www.gouvernement.fr/partage/10713-discours-du-premier-ministre-au-conseil-national-de-l-industrie

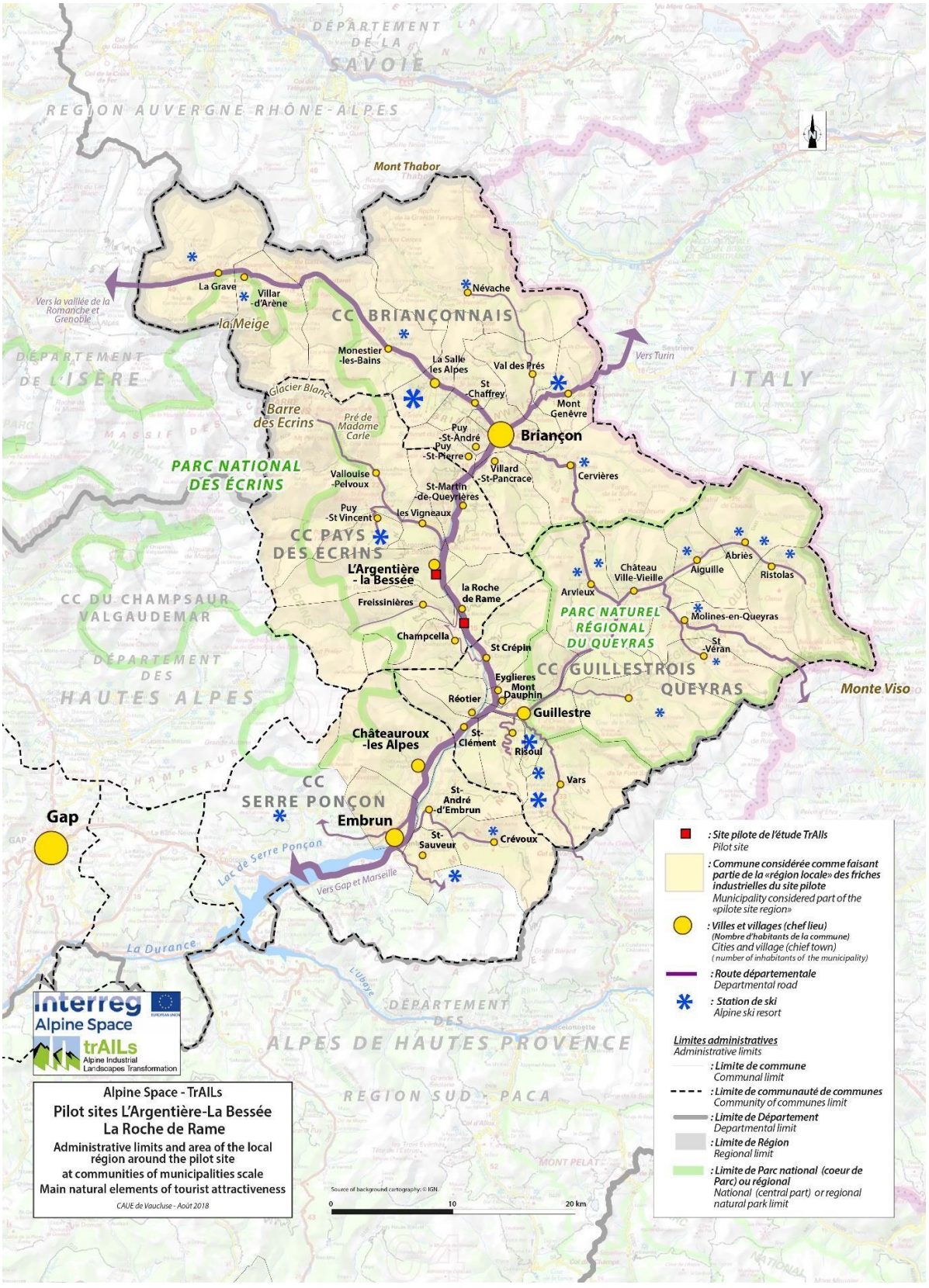
ANNEXE I: Principaux acteurs et partenaires institutionnels impliqués dans la gestion des friches industrielles de la région pilote
Source: CAUE84, 2018, INEDIT



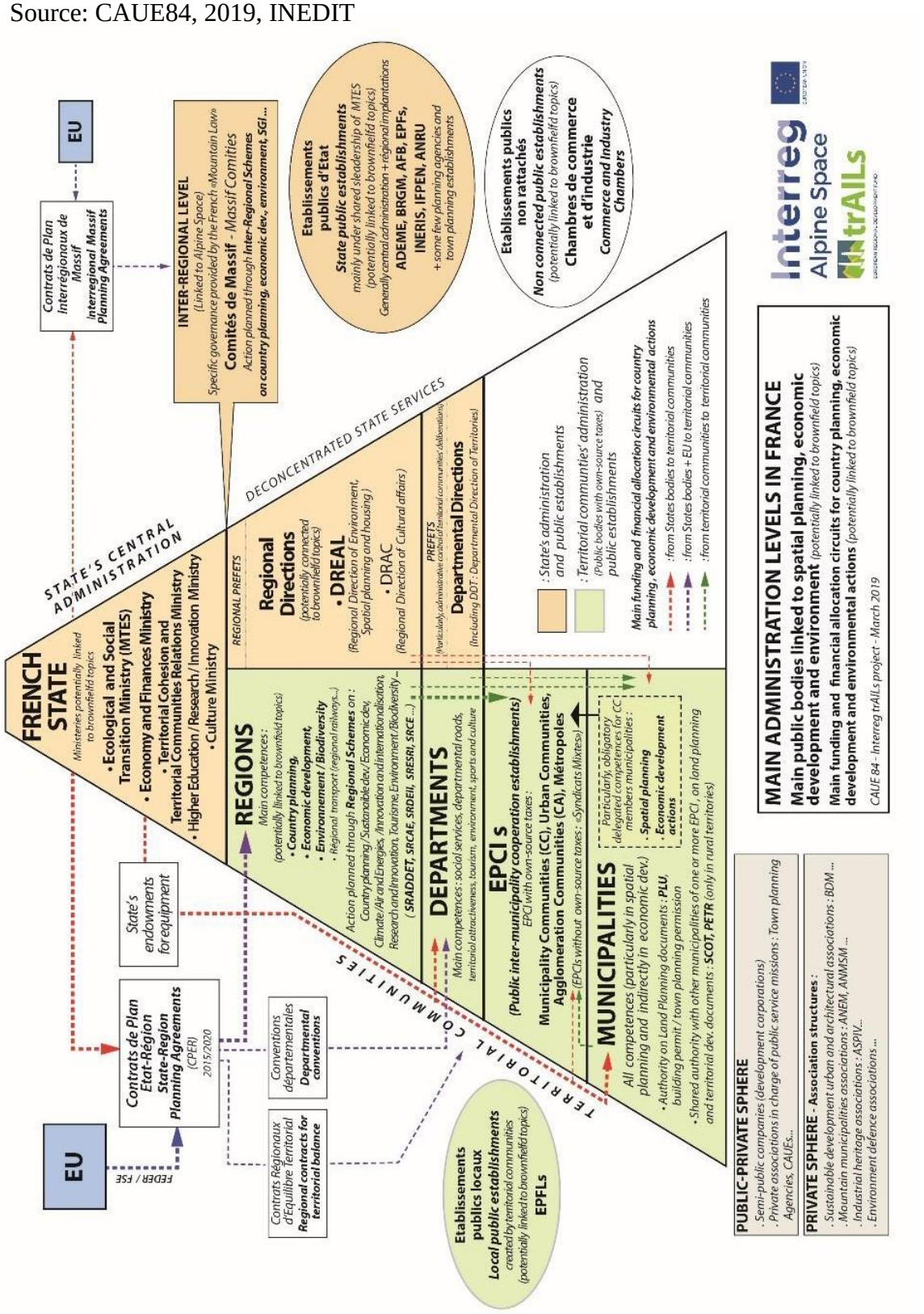
ANNEXE II: Le système administratif français, une pluralité d'acteurs intervenant sur la problématique des friches
Source: CAUE84, 2019, INEDIT



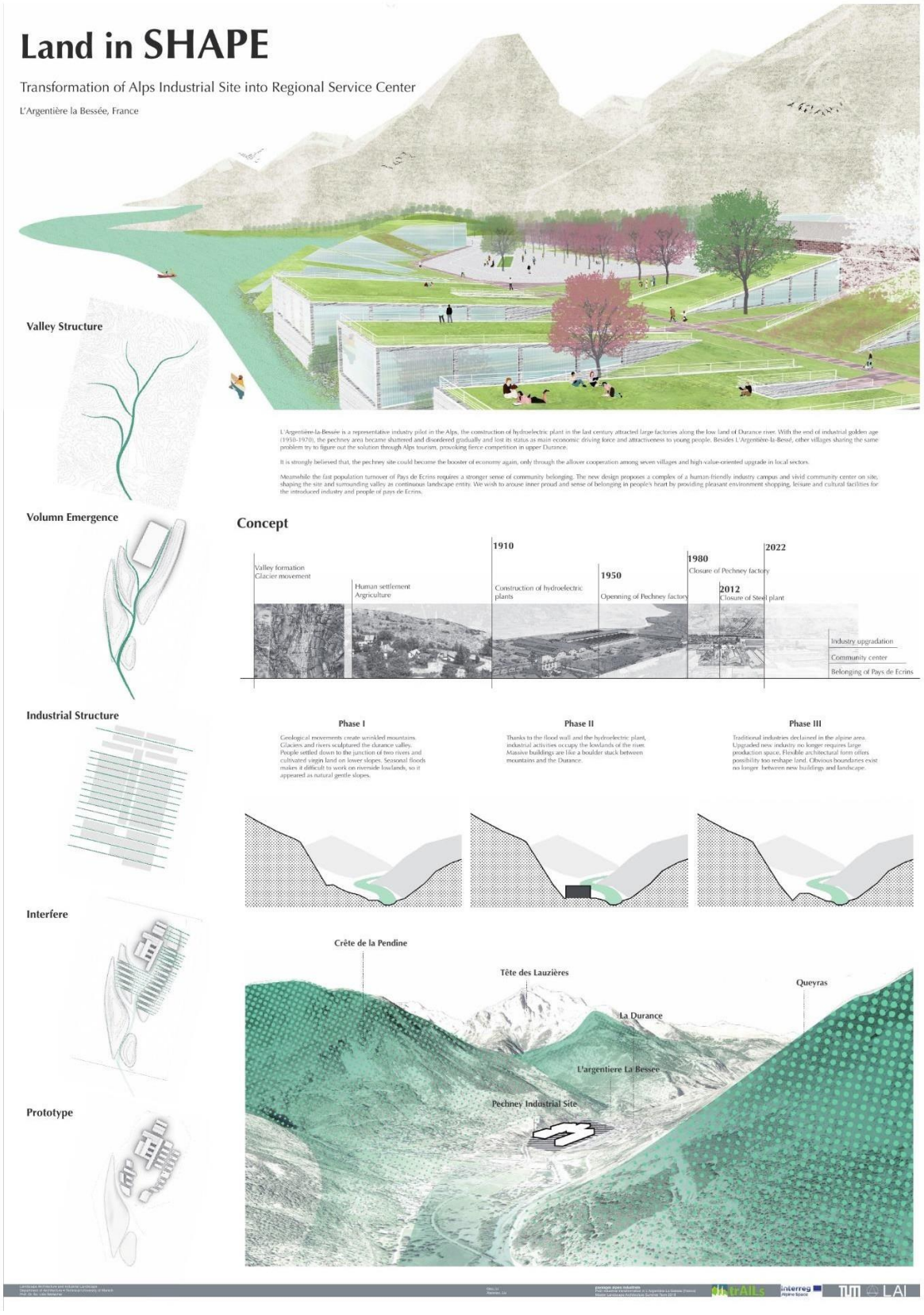
ANNEXE III: Limites administratives de la région pilote française
Source: CAUE84, 2019, INEDIT



ANNEXE IV: Le système administratif français, une pluralité d'acteurs intervenant sur la problématique des friches
Source: CAUE84, 2019, INEDIT



ANNEXE V: Projet des étudiants paysagistes en Master 2 à la TUM
Source: TUM, 2019, INEDIT



Location

Alpin Industry Pilot Area



Pays de Ecrins

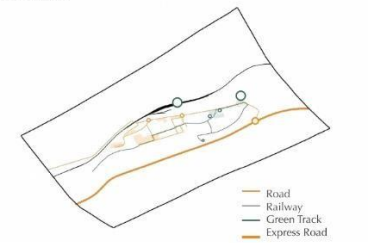


Upper Durance Valley

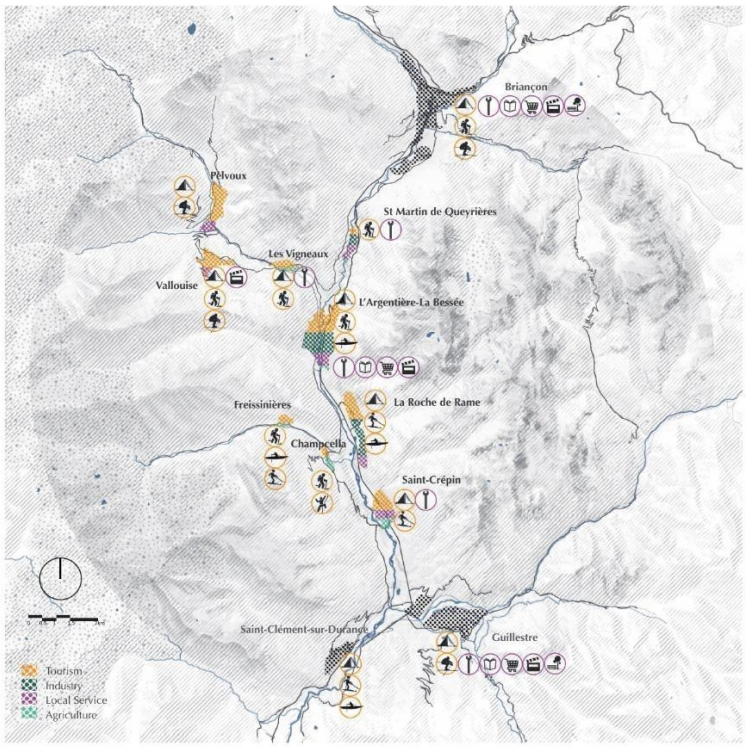


Site Anaysis

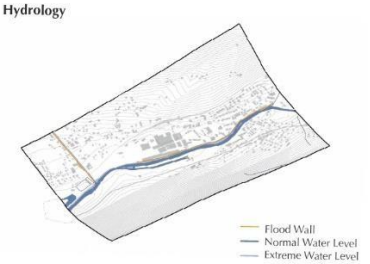
Circulation



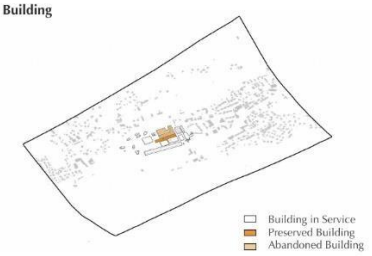
Regional Analysis



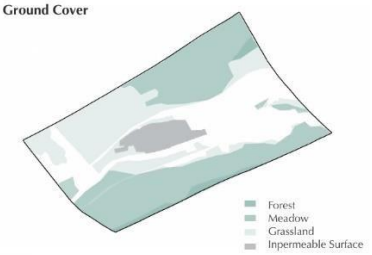
Hydrology



Building



Ground Cover

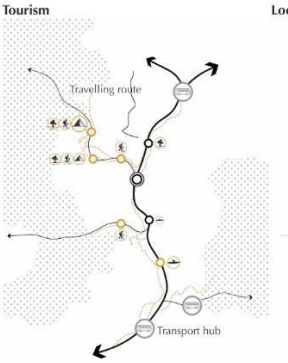


Reginal Planning

Industry



Tourism



Local service

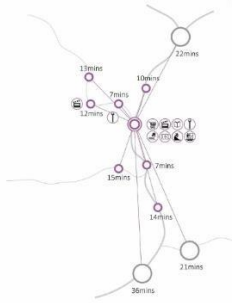
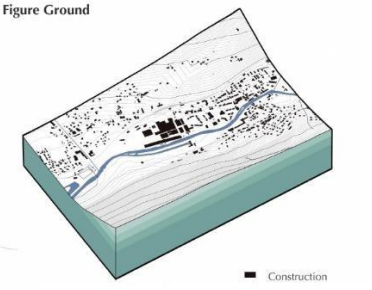
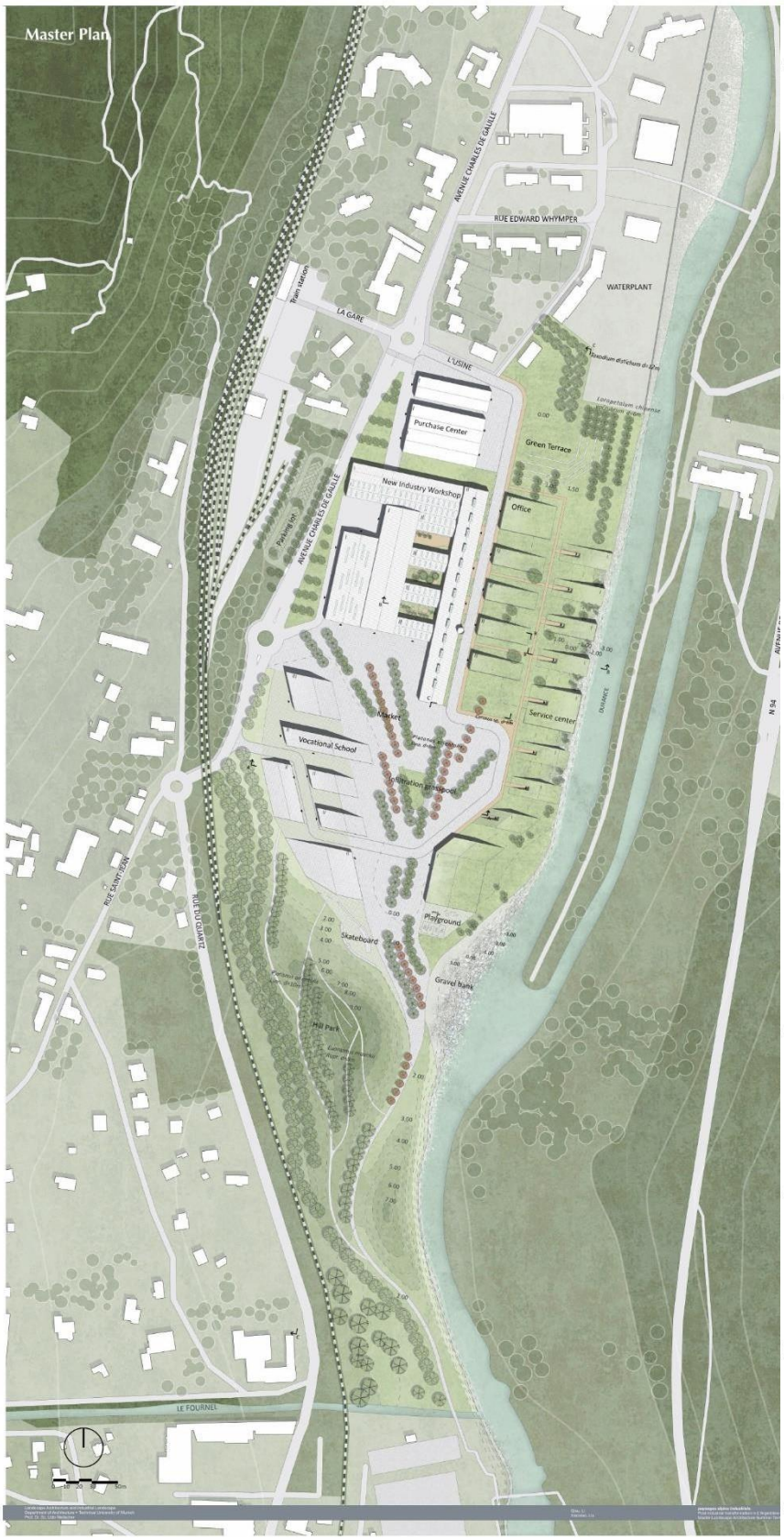
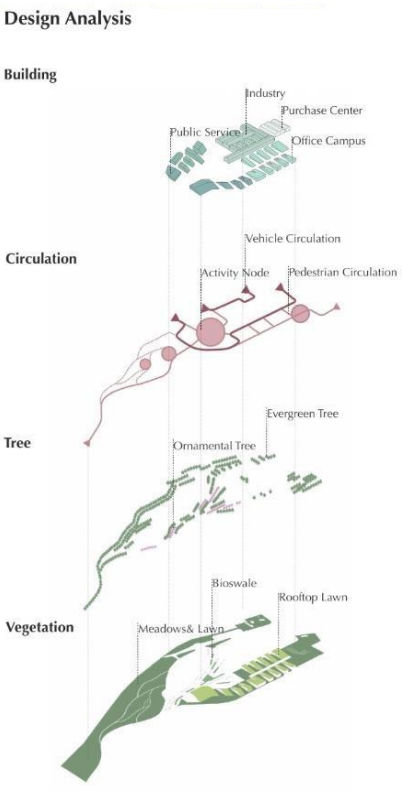
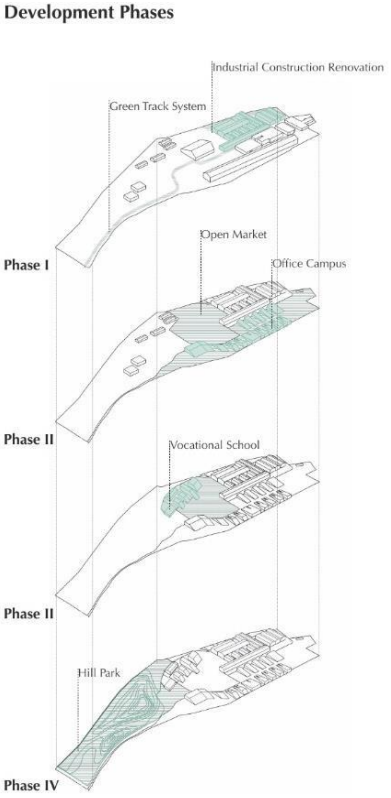


Figure Ground




Master Plan
AVENUE CHARLES DE GAULLE
RUE EDWARD WHYMPER
WATERPLANT
LA GARE
L'USINE
Purchase Center
Green Terrace
New Industry Workshop
Office
Service center
Market
Vocational School
Filtration greenbeds
Playground
Skateboard
Gravel bank
Hill Park
RUE SAINT-JEAN
RUE DU CLIMATIZ
LE FOURNEL
N 94


Design Analysis
Building
Industry
Purchase Center
Public Service
Office Campus
Circulation
Vehicle Circulation
Activity Node
Pedestrian Circulation
Tree
Evergreen Tree
Ornamental Tree
Vegetation
Bioswale
Rooftop Lawn
Meadows& Lawn


Development Phases
Industrial Construction Renovation
Green Track System
Phase I
Open Market
Office Campus
Phase II
Vocational School
Phase II
Hill Park
Phase IV



Design Plan II



Section B-B





ANNEXE VI : Enquête diffusée auprès des EPCI du massif alpin français
Source: CAUE84, 2019, INEDIT



Interreg Alpine Space — trAILs — EUROPEAN REGIONAL DEVELOPMENT FUND

84 Vaucluse c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

caue conseil architecture urbanisme environnement var

*WP1 - **Recensement des friches industrielles** / création d'une base de données SIG*

ENQUÊTE

auprès des EPCI du massif alpin français

*Le CAUE de Vaucluse, en collaboration avec des CAUE des Régions SUD-PACA et AURA et l'Union Régionale des CAUE AURA, est partenaire du **projet Interreg Alpine Space «Alpine Industrial Landscapes Transformation» (trAILs)**. Ce projet sur les **friches industrielles de l'espace alpin**, est conduit par 11 partenaires universitaires et bureaux de développement local allemands, autrichiens, italiens, slovènes et français. Il se déroule entre mi 2018 et fin 2020 et a pour observateurs le Ministère de l'Environnement (MTES), la Région SUD-PACA, la Région AURA, l'Union Régionale des CAUE AURA et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.*

Ce projet trAILs s'appuie sur des expérimentations sur 4 sites pilotes de friches industrielles et leur environnement régional (anciennes aciéries en Autriche, usine textile en Slovénie, cimenterie en Italie et 2 usines électrométallurgiques en France à l'Argentière-la Bessée et la Roche de Rame). Il se propose d'une part de recenser les friches sur l'Arc alpin et d'identifier leurs problématiques spatiales, environnementales et socio économiques; et d'autre part, de mettre au point, avec les acteurs locaux des 4 sites pilotes, des méthodes d'analyse et de projet pour leur transformation.

La partie recensement s'appuie sur un travail de terrain en lien avec les collectivités locales alpines; afin de connaître leurs points de vue sur le sujet, pour identifier les problèmes, évolutions, enjeux et projets en cours.

Les trois principaux attendus du projet trAILs sont :

- *la **création d'une base de données SIG actualisable sur les friches industrielles** à l'échelle de l'arc alpin (incluant autant que possible un éclairage sur les potentialités de transformation de ces friches pour les besoins des territoires),*
- *la **conception et la diffusion d'un guide méthodologique pour la transformation de ces friches,** à l'usage des collectivités locales, des professionnels, des enseignants et chercheurs,*
- *l'apport de pistes de réflexion pour la **mise en place de politiques régionales** sur ce sujet.*

Le présent questionnaire est destiné à identifier les friches industrielles, ainsi que les éventuels études et projets en lien, présents sur votre territoire. Suite au retour de votre questionnaire, nous nous rapprocherons de vous et engagerons un travail de terrain et d'étude des banques de données existantes, afin de compléter, si besoin, l'information sur les friches recensées.

Le retour de votre questionnaire est souhaité avant le 15 novembre 2019.

Vous remerciant par avance de votre participation !



Programme Interreg Alpine Space cofinancé par le FEDER de l'Union Européenne

Partenaire France : CAUE de Vaucluse - Tèl : 04 90 13 49 50 - Courriel : secretariat@caue84.fr

Partenaire local : CAUE du Var - Tèl : 04 94 22 65 75 - Courriel : contact@cauevar.fr

1

Projet Interreg - Alpine Space - trAILs - Recensement des friches industrielles du massif alpin
Enquête auprès des EPCI
QUESTIONNAIRE

Nom de l'EPCI répondant			
Coordonnées de la personne répondante	**Nom / prénom**	**Fonction dans la structure**	**Adresse de contact mail**

	Cochez la case qui vous correspond	Oui		Non
1. Avez-vous des friches industrielles sur le territoire de votre EPCI ?				

Si oui, pourriez-vous renseigner le tableau ci-dessous ?

	Noms et localisation de vos friches industrielles Prendre uniquement en compte les friches industrielles d'une superficie de plus de 1 ha, superficie minimale pour ce recensement, sauf si vous souhaitez nous faire part d'une friche de taille plus modeste mais d'un intérêt particulier (positionnement spatial stratégique, richesse patrimoniale, problématique spécifique, ensemble significatif de petits sites discontinus ...)			Emprise et ancienne activité industrielle exercée sur le site		A votre avis le site en friche (réponses multiples possibles) 0 Sans importance - 1 Assez important - 2 Important - 3 Très important - Ne sait pas : Laisser la case vide						A votre connaissance, le site en friche a-t-il déjà fait l'objet d'études Dans l'affirmative, cochez la ou les case(s) avec un X Si travaux d'étudiants : rajouter e Dans la négative laissez la ou les case(s) vide(s)			
						pose-t-il des problèmes				présente-t-il				
	Nom de la friche (ou du quartier, lieu-dit...)	sur la commune de	Références cadastrales (N° section et parcelles)	Surface (ha) environ	Ex activité industrielle excercée (la principale)	pour l'environnement ?	pour la sécurité des personnes riveraines ? (pollution, intrusions...)	pour l'image de la commune ?	autres problèmes (spécifiez)	un potentiel pour le développement de projets ? (publics, privés, logements, activités économiques,...)	un intérêt patrimonial ? (bâtiments à caractère historique, paysages / infrastructures remarquables, écologie ...)	de mise de sécurité, pollution / dépollution	pour un projet urbain	Patrimoine industriel (travaux d'inventaire, de sensibilisation, relevés, ouvrages photos ...)	Autres études (par exemple études foncières)
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														

Projet Interreg - Alpine Space - trAILs - Recensement des friches industrielles du massif alpin
Enquête auprès des EPCI
QUESTIONNAIRE

	Cochez la case qui vous correspond	oui		non
2. Avez-vous d'autres types de friches bâties sur le territoire de votre EPCI ?				

Si oui, pourriez-vous en quelques mots nous dire de quel type de friches s'agit-il ? *Friches commerciales, friches tertiaires, friches touristiques, friches d'infrastructures de transport, de bâtiments agricoles ... ?*

	Cochez la case qui vous correspond	oui		non
3. Votre EPCI ou ses communes membres ont-ils, au cours des 10 dernières années, réalisé des opérations d'aménagement sur des friches industrielles ? Et / ou avez-vous actuellement des projets en ce sens ?				

Si oui, pourriez-vous en faire la liste et nous fournir quelques informations ?

Nom de l'opération	sur la commune de	Date de réalisation (ou en cours, ou en projet)	**Type de projet** (réalisé ou prévu) **et principaux partenaires techniques publics** *Précisez : logement, activité industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire, culturelle, touristique, équipement public, zone de loisirs, renaturation / actions pour la TVB ... y compris usages provisoires, culturels, sociaux..., animations, évènements en lien avec l'histoire industrielle du site ...*

4. Avez-vous d'autres éléments, commentaires, questions... à ajouter ?

AGRO CAMPUS OUEST	Diplôme : Ingénieur Paysagiste Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage : Site et Territoire Enseignant référent : Vincent BOUVIER

Auteur(s) : Claire BARADEZ Date de naissance* : 18/04/1995	Organisme d'accueil : CAUE 84 Adresse : 631 Chemin des Ménajaries, 84140 AVIGNON
Nb pages : 40 Annexe(s) : 5	
Année de soutenance : 2019	Maître de stage : Mr Thomas KLEITZ

Titre français : Perception et transformation des friches industrielles dans les vallées alpines- Réflexion autour du projet trAILs

Titre anglais: Perception and transformation of alpine industrial brownfield sites. Focus on trAILs project.

Résumé :

Au XXème siècle, les vallées alpines se sont fortement industrialisées. Depuis, la délocalisation du secteur industriel a entrainé l'apparition de nombreuses friches industrielles. En ce sens, des politiques d'encouragement pour la requalification des friches industrielles. Il s'agit de recycler les friches afin de leur trouver de nouveaux usages et de les inclure durablement dans leur environnement paysager à caractère exceptionnel. En ce sens, le projet trAILs (Alpine Industrial Landscape transformation) se propose de développer et tester des stratégies concrètes et transférables pour la transformation des AILs, avec le soutien et l'implication des acteurs régionaux et locaux, dans quatre sites pilotes répartis dans les pays de l'arc alpin (France, Italie, Autriche, Slovénie).

Le présent mémoire se concentre l'influence des perceptions des friches sur leurs méthodes d'analyse et leur réhabilitation. Il se base sur le cas d'étude du site pilote français de l'Argentière – la Bessée. Cette ancienne aluminerie de cœur de bourg est un bon exemple de cas des friches industrielles alpines : les solutions trouvées à sa reconversion pourront inspirer celle d'autres sites. Le déroulé du propos traitera de la place du paysagiste dans ces réflexions de projet, et donnera des pistes pour œuvrer à la transformation des perceptions des friches en zone rurale notamment par la médiation paysagère.

Abstract :

In the 20th century, the alpine valleys became highly industrialized. Since then, the relocation of the industrial sector has led to the appearance of many industrial wastelands. In this sense, incentive policies for redeveloping brownfields. It is a question of recycling the wastelands so as to find them new uses and to include them durably in their exceptional landscape environment. In this sense, the project trAILs (Alpine Industrial Landscape Transformation) proposes to develop and test concrete and transferable strategies for the transformation of LRAs, with the support and involvement of regional and local actors, in four pilot sites distributed in the regions. countries of the Alpine arc (France, Italy, Austria, Slovenia).

This paper focuses on the influence of brownfield perceptions on their methods of analysis and rehabilitation. It is based on the case study of the French pilot site of l'Argentière - Bessée. This former smelter in the heart of a village is a good example of the case of alpine industrial wasteland: the solutions found at its conversion may inspire the one of other sites. The course of the talk will also deal with the place of the landscape architect in these project reflections, and will give ways to work to transform the perceptions of wasteland in rural areas including landscape mediation.

Mots-clés : friches industrielles, Europe, réhabilitation, perception, analyse, méthode, médiation

Key Words: brownfield, Europe, rehabilitation, perception, analysis, method, mediation